pascale design
LE PRÊT À PORTER DE L'OPTIQUE
VU
7050 JEAN-TALON, EST PRÈS DES GALERIES D'ANJOU 352-1010

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

AUTOMOBILES DEPUIS 1952
Popular MONTREAL Audi
5441, ST-HUBERT 274-5471

Aujourd'hui: Partiellement ensoleillé; une ou deux averses
Minimum 1° Maximum 10°
Demain: Intervalles de nuages et de soleil DÉTAILS CAHIER SPORTS
• MONTRÉAL, VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1991 107e ANNÉE N° 333 64 PAGES, 4 CAHIERS
Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Aujourd'hui

Ferme appui de Rae à la société distincte

Québec n'a jamais renoncé à son droit de veto, affirme Bourassa

DENIS LESSARD

Le gouvernement ontarien ne s'oppose pas du tout à la reconnaissance du Québec comme société distincte. Au contraire, le premier ministre néo-démocrate Bob Rae a livré hier devant le Parlement de Queen's Park un vibrant plaidoyer en faveur de la clause. Et il l'a fait en français.

«Nous reconnaissons avec un sens profond de fraternité la présence de cette culture, de cette société unique et distincte et en la reconnaissant, nous ne perdons rien de notre propre caractère», a-t-il déclaré, en ajoutant que ce sentiment de fraternité s'appliquait à tous les francophones du pays. Les propos de M. Rae ont suscité les applaudissements d'une bonne partie de la Chambre.

Le premier ministre a ajouté en anglais que l'Ontario avait beaucoup à apprendre du Québec. «Regardez les relations de travail là-bas, nous avons beaucoup à apprendre du sens de solidarité des Québécois», a-t-il déclaré.

Pour sa part, le premier ministre Robert Bourasa a souligné que l'obtention pour le Québec d'un droit de veto sur toute réforme des institutions fédérales faisait toujours partie de la position du gouvernement québécois. Mais pour ne pas porter trop haut les enchères pendant que les pourparlers débutent à peine entre Ottawa et les provinces, M. Bourassa a prudemment évité hier de parler du veto comme d'une condition formelle à l'appui du Québec à une éventuelle entente constitutionnelle.

Qualifiant d'inexacts les reportages qui l'accusaient d'avoir abandonné le droit de veto, M. Bourassa a soutenu qu'il s'agissait toujours d'un objectif fondamental du gouvernement. Mais, s'est-il empressé d'ajouter, il faudra aussi attendre de connaître les véritables propositions d'Ottawa au printemps et les recommandations que fera la commission parlementaire québécoise chargée de les étudier. «Cela m'etonnerait beaucoup que ces recommandations ne tiennent pas compte de la politique historique du Parti libéral», s'est-il contenté de dire. La veille, il avait admis explicitement que c'est à ce moment, quand la négociation sera terminée, que l'on aura à décider quelle sera la position du gouvernement quant au veto.

D'autre part, l'Ontario et le Québec semblent être sur la même longueur d'on-

VOIR POLITIQUE EN A2

■ Économie: Le ministre des Finances Gérard D. Levesque se dit «rassuré». *Page B 1*

C 7 JEAN LAJEUNESSE
Les compagnons de travail de Jean Lajeunesse, dont Janine Sutto, Gilles Latulippe, Nini Durand et Luc Picard, font un panégyrique émouvant du comédien, décédé jeudi.

A 11 IRAK
Le Conseil de sécurité des Nations unies accepte la proposition irakienne de libérer les 44 inspecteurs de l'ONU à condition que soit établi un inventaire des documents saisis.

B 4 DONOHUE MATANE
À l'exemple des Cascades de Port-Cartier, Donohue Matane procède à 400 mises à pied et ferme ses portes pour une période prolongée, ou même définitive selon certains.

A 10 SIDA
Le témoignage-testament de la première patiente infectée par son dentiste donne une tournure horrifiante au débat sur les tests de dépistage du virus aux États-Unis.

Fonction publique: la grève ce midi?

MARIE-FRANCE LÉGER

Les syndiqués de l'Alliance de la fonction publique pourraient reprendre la grève dès aujourd'hui.

Selon un dirigeant syndical cité par le quotidien *Ottawa Citizen* dans son édition d'aujourd'hui, la grève serait déclenchée ce midi.

La vice-présidente de l'Alliance, Nicole Turmel, n'a pas voulu démentir hier soir les rumeurs qui circulaient à Ottawa voulant que les syndiqués aient reçu le mot d'ordre de retourner sur les piquets de grève aujoud'hui.

«Quand nous avons accepté de reprendre le travail la semaine dernière, nous avons dit à nos membres qu'on suspendait le conflit. Ce n'était pas un arrêt total de la grève. À tous moments, les membres peuvent être appelés à nouveau à faire la grève», a-t-elle indiqué.

L'Alliance tiendra d'ailleurs ce matin une conférence de presse dans la capitale fédérale.

Dans la journée d'hier, les négociations entre le syndicat et le gouvernement fédéral se sont poursuivies tard en soirée. Les porte-parole des deux parties se sont bornés à déclarer que les négociations se poursuivaient à huis-clos.

VOIR GRÈVE EN A2

«Un comptable qui a des problèmes avec son 'boss' ne rencontre pas les mêmes difficultés que Louise Lecavalier avec ses sauts.»

Éloge de la chute

Le chorégraphe Edouard Locke étale la fragilité des danseurs

PASCALE BRÉNIEL
collaboration spéciale

Depuis cinq ans, les danseurs de La La La Human Steps font le tour du monde, bombardant les spectateurs de vrilles, de chutes et de courses endiablées sur fond de décibels, leur accordant un bref répit le temps d'une image quasi immatérielle projetée sur un écran de tulle.

Entre deux escales européennes, Edouard Lock et ses six complices débarquent à Montréal pour présenter, ce soir et demain à la Place des Arts, la première nord-américaine de leur dernier spectacle, *Destroy*, coproduit notamment par le Festival de nouvelle danse.

Le coût de production de *Destroy* avoisine le demi-million de dollars. Outre le FIND, le Centre national des arts d'Ottawa, le Théâtre de la Ville, de Paris, le Centre national de danse contemporaine d'Angers et le Theater Am Turm, de Francfort, figurent sur la liste des coproducteurs.

New Demons, le dernier spectacle de La La La Human Steps, a été présenté quelque 150 fois. On estime que 250 000 personnes l'ont vu, dans plusieurs pays d'Europe et des deux Amériques, en Australie et jusqu'au Moyen-Orient. La dernière représentation a été donnée à Montréal en décembre 1989 à guichet fermés, à la salle Wilfrid-Pelletier, dans une atmosphère digne des concerts rock. Avant d'attaquer la création de sa nouvelle pièce, *Destroy*, Edouard Lock a collaboré à la mise en scène et à la conception visuelle du spectacle *Sound & Vision* de David Bowie.

VOIR DANSE EN A2

Des problèmes financiers forcent l'UPA à réduire ses activités

FRANÇOIS BERGER

Les années de vaches maigres viennent de commencer dans l'agriculture québécoise où les producteurs et les entreprises de transformation doivent rationaliser leurs opérations en réduisant leurs dépenses et leur personnel. Le mot *récession* va être encore sur les lèvres du monde agricole pour au moins les deux prochaines années.

L'Union des producteurs agricoles (UPA), la centrale agricole unique regroupant 44 000 membres au Québec, vient de procéder à des mises à pied et à des compressions budgétaires pour éponger un déficit de 750 000 $ prévu dans son budget de 17 millions en 1991-92.

L'UPA a licencié cinq de ses 150 employés permanents à son siège social de Longueuil et a coupé les vivres à plusieurs fédérations de producteurs, en plus de mettre fin à des services destinés aux syndicats d'agriculteurs.

L'organisation s'est également retirée de la Fédération canadienne des producteurs de lait, afin d'économiser sa contribution annuelle de 70 000 $. Il s'agit d'un retrait de taille, puisque la production laitière du Québec compte pour 48 p. cent de la production canadienne.

Pour la première fois de son histoire, l'UPA avait prévu un déficit dans son budget de l'an passé, dont l'exercice financier s'est terminé le 31 juillet dernier. Ce déficit a été de l'ordre de 100 000 $ et a été multiplié par sept pour la nouvelle année financière commencée le 1er août.

La situation sera «aussi difficile» l'an prochain (1992-93), a affirmé hier le secrétaire général de l'UPA, M. Serge Deschamps.

Les recettes de l'UPA diminuent notamment en raison de la baisse de six p. cent cette année dans la production du lait, une industrie qui génère au Québec la moitié de l'ensemble des revenus agricoles. Et la production de lait «va encore chuter l'an prochain», croit M. Deschamps.

Dans l'industrie de la transformation des produits agricoles, la situation est tout autant morose. La plus grosse entreprise québécoise de ce secteur, la Coopérative fédérée (ventes de 1,4 milliard de dollars l'an dernier), vient de mettre en marche un programme de rationalisation prévoyant des réductions de personnel parmi les 3800 employés.

«Les temps sont difficiles et il faut s'ajuster en se montrant plus rigoureux dans la gestion», a déclaré hier le directeur général de la Coopérative fédérée, M. Jean-Marc Bergeron. Il n'a pas voulu donner de détails sur les mesures de restriction de l'entreprise, qui exploite 73 établissements au Québec et regroupe une centaine de coopératives agricoles. La Coop donne de l'emploi à 300 personnes à son siège de Montréal.

Les marchés sont «serrés», particulièrement dans l'industrie du porc et celle du poulet, a expliqué

VOIR UPA EN A2

Les bandes indiennes doivent obtenir un permis pour leurs bingos, tranche la Cour suprême

ANDRÉ NOËL

Seuls les gouvernements provinciaux peuvent émettre des permis pour les bingos et autres jeux de hasard, a décidé hier la Cour suprême du Canada en déboutant une bande indienne de l'Ontario.

Ce jugement renforce la position du Québec, qui a longtemps tenté d'exercer son autorité sur les bingos de Kahnawake, au sud de Montréal.

Le procureur général du Québec est d'ailleurs intervenu devant la Cour suprême, même si la cause n'opposait à l'origine que le gouvernement de l'Ontario et des indiens Shawanaga.

Linda Dion, attachée de presse du ministre québécois de la Justice, Gil Rémillard, n'a pas pu commenter le jugement, hier soir. Mais un représentant du Mohawk Nation Office, de Kahnawake, a dit que les Mohawks allaient défier le jugement s'ils le désiraient.

«Pour l'instant, il n'est pas question d'organiser des bingos importants, a dit David Rice, un des membres du Mohawk Nation Office. Les seuls bingos que nous organisons sont mineurs: ils s'adressent seulement à notre communauté. Leurs prix se trouvent bien en-deça des limites fixées par le gouvernement québécois.

«Mais si la communauté décide d'organiser de gros bingos, nous allons le faire, a-t-il ajouté. Nous pourrions très bien décider de défier le jugement.»

Comment? En organisant des bingos illégaux?

«Ce que nous décidons de faire n'est pas illégal pour nous, a répondu M. Rice. Et dans les débats politiques en cours, nous pouvons très bien décider de discuter de la question des bingos avec le gouvernement québécois, de nation à nation.»

Dans l'immédiat, le Mohawk Nation Office veut surtout régler la question d'une police autochtone, a dit M. Rice, en l'absence du chef Joe Norton, qui se trouve à Winnipeg.

Les Mohawks de Kahnawake ont longtemps organisé des super-bingos sans avoir tous les permis provinciaux nécessaires. Les prix importants ont attiré plusieurs centaines de Québécois. La Sûreté du Québec a tenté à plusieurs reprises d'interdire ces bingos, ce qui n'a été fait, finalement, qu'avec la conclusion de la crise amérindienne il y a un an.

Howard Pamajewon, membre du conseil de bande des Indiens Shawanaga — près de Parry Sound en Ontario — a lui aussi déclaré que le jugement n'allait pas mettre fin aux bingos organisés sur sa réserve.

Il a dit à la Presse Canadienne que sa bande était peut-être coupable «aux yeux du public», mais pas à ses propres yeux. «Les avenues politiques sont toujours ouvertes, a-t-il ajouté. Ce sont des avenues que nous devons envisager.»

Il a aussi dit que les propositions fédérales pour des self-go-

VOIR BINGO EN A2

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... B11 à B14, C9
marchandises C9, C10
emplois C10, C11
automobiles ..... C11 à C13
propositions d'affaires B10
Arts et spectacles
informations ..... C1 à C7
ciné-horaires C4, C5
télé-horaires C2
Bandes dessinées B14
Bridge C10
Décès C14
Économie ..... B4 à B10
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? B11
Feuilleton B13
Horoscope B12
Le monde A11, A12
Mots croisés E16
«Mot mystère» A13
Quoi faire aujourd'hui C8

UN PRÊT POUR CHAQUE PROJET!
POUR TOUT PROJET, PETIT OU GRAND, UN CONSEILLER SAURA VOUS RECOMMANDER LE PRÊT QU'IL VOUS FAUT!
TRUST GÉNÉRAL
■ Prêt personnel
■ Prêt hypothécaire
■ Marge de crédit
À compter de 9¾%
Ce taux varie selon les garanties.
Le Trust Général est fier de participer au programme "Mon taux, mon toit".
Place du Carrefour, Laval, 682-3200
5995, boul. Gouin Ouest, Montréal, 745-1515
955, boul. St-Jean, Pointe-Claire, 694-5670
Centre Rockland, Ville Mont-Royal, 341-1414
1, avenue Vincent d'Indy, Outremont, 739-3265
1020, avenue Laurier Ouest, Outremont, 272-4777
Place Ville-Marie, Montréal, 871-7300
1100, rue University, Montréal, 871-7200
Place d'Anjou, Anjou, 355-4780
Carrefour Angrignon, Lasalle, 366-0730
Place Portobello, Brossard, 466-2500
299, boul. Sir Wilfrid-Laurier, St-Lambert, 466-8666
521, rue St-Charles-Borromée Nord, Joliette, 752-0666
7272, boul. Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies, 643-4040

SUITE DE LA UNE

POLITIQUE

Ferme appui de Rae à la société distincte

des en ce qui a trait aux propositions d'union économique faites par Ottawa.

«À première vue, certaines propositions semblent viser davantage à renforcer le gouvernement fédéral qu'à raffermir l'union économique», a déploré hier le premier ministre Rae devant la législature ontarienne, en promettant d'examiner attentivement les propositions constitutionnelles d'Ottawa et de consulter les autres provinces, notamment le Québec, à ce sujet.

Au Québec, de l'Énergie à la Main-d'oeuvre en passant par l'Environnement, les porte-parole du cabinet Bourassa ont souligné pour leur part que les propositions fédérales les laissaient sur leur faim et insisté sur les risques que faisait planer Ottawa sur l'autonomie des provinces avec son projet de renforcement de l'union économique.

Dans cette nouvelle ronde constitutionnelle qui s'annonce, M. Rae semble donc vouloir faire alliance avec le premier ministre du Québec, dont il a loué hier la position courageuse.

«J'aimerais féliciter mon homologue pour la position qu'il a adoptée. Je suis heureux qu'il soit prêt à considérer les propositions du gouvernement fédéral comme point de départ.»

Et de fait, au sein du cabinet québécois comme parmi les députés, on semble s'être rallié à l'idée de ne pas saborder les propositions d'Ottawa, quitte à s'opposer au résultat des consultations au printemps 1992. Titulaire de l'Énergie, Lise Bacon déplore qu'Ottawa ait laissé au Québec «les propositions émotives de la société distincte» pour tenter de s'approprier tous les leviers économiques. Le Québec revendique toujours les pleins pouvoirs sur ses richesses naturelles et ne se fait refiler que le contrôle des mines, un secteur où les interventions gouvernementales sont toujours très couteuses.

André Bourbeau, à la Main-d'oeuvre, soutient de son côté que le Québec ne pourra se satisfaire de la formation professionnelle qu'Ottawa offre de confier aux provinces. Québec continue d'exiger tous les leviers dans la main-d'oeuvre ; les politiques d'emploi et de placement, de même que la gestion de l'assurance chômage sur son territoire.

Lawrence Cannon, titulaire des Communications, souligne que la proposition fédérale ne retient pas grand chose des doléances du Québec dans ce secteur, des exigences qui ne sont pas pour autant mises de côté, promet-il.

Tout comme son collègue du Québec, le premier ministre ontarien a des réserves et des critiques à formuler face au document constitutionnel, qu'il veut voir bonifié. Il tient mordicus à l'enchâssement dans la constitution d'une charte sociale visant à protéger l'existence de programmes sociaux au Canada. Il l'a répété hier. «Nous ne pouvons avoir une union économique sans union sociale.»

Il estime que les dispositions sur les autochtones sont insuffisantes et demande qu'on reconnaisse aux autochtones leur droit inhérent à l'autodétermination. «Si les mots société distincte sont importants pour les Québécois, le mot «inhérent» l'est pour les autochtones», a-t-il dit, en promettant de se faire l'avocat des autochtones dans ce dossier.

En matinée, le ministre responsable du dossier constitutionnel, Gil Rémillard avait été beaucoup plus catégorique que M. Bourassa sur la nécessité pour le Québec de conserver un droit de veto. Pas question que le Québec puisse adhérer à la constitution sans avoir la certitude qu'on ne pourra modifier les institutions nationales — comme le Sénat et la Cour suprême — contre son gré.

«Fondamentalement, la position du gouvernement consiste à conserver le droit de veto sur les institutions telles qu'elles existent actuellement. Le Québec n'acceptera pas une entente qui ne comprenne pas le droit de veto sur les institutions que nous avons actuellement.»

Dans leur forme initiale, a déclaré pour sa part M. Bourassa, les propositions fédérales offrent des réponses — parfois incomplètes et imprécises — à trois des cinq conditions posées par le Québec pour adhérer à la constitution, en 1986. Ottawa offre de circoncrire son pouvoir de dépenser, de reconnaître le caractère distinct du Québec et de constitutionnaliser des pouvoirs plus importants pour le Québec en matière d'immigration, a-t-il fait valoir.

Par ses offres, Ottawa pave aussi la voie à une forme de «fédéralisme asymétrique», tel que le préconisait la commission Pépin-Robarts en 1978, a ajouté le premier ministre. Le Québec souhaite voir constitutionnaliser des ententes qui lui permettraient de rapatrier des pouvoirs majeurs dans le domaine culturel. Il y a des institutions nationales comme Radio-Canada, mais il y a aussi beaucoup d'autres pouvoirs, a-t-il souligné.

Pour Gérald Tremblay, de l'Industrie et Commerce, il faudra faire préciser les projets fédéraux d'union économique. Ils seraient inacceptables au Québec si Ottawa pouvait, par exemple, empêcher la concentration de l'industrie pharmaceutique à Montréal sous prétexte de favoriser l'économie des autres régions.

Enfin, l'ancien chef du PLQ, Claude Ryan, tout en refusant d'entrer dans les détails, a soutenu que l'absence du veto pour le Québec dans les propositions fédérales était source de profondes préoccupations. Le veto n'est pas prévu actuellement, mais rien ne permet d'affirmer qu'il ne sera pas ajouté à une éventuelle entente, a-t-il souligné toutefois. Disant préférer une «approche constructive», il estime qu'il y a matière à entamer le dialogue sur la base des propositions d'Ottawa, mais que le partage des pouvoirs devra être revu d'une façon plus large.□

Avec la collaboration de la Presse Canadienne

GRÈVE

Fonction publique: la grève ce midi?

Mais des syndiqués de différentes villes du pays, parlant sous le couvert de l'anonymat, ont affirmé qu'on les avait avertis de se tenir prêts à dresser à nouveau les piquets de grève possiblement aujourd'hui, à midi, heure locale.

La semaine dernière, le syndicat avait accepté de suspendre la grève déclenchée dix jours plus tôt après que le Conseil du Trésor eut consenti à retourner à la table de négociations.

Le président de l'Alliance, Daryl Bean, avait toutefois signifié lorsque les fonctionnaires sont rentrés au travail que le mouvement de grève pourrait reprendre pratiquement sans délai si la poursuite des négociations n'était pas satisfaisante.

Selon des sources au fait du déroulement des négociations, les choses se seraient détériorées rapidement jeudi à la suite d'informations à l'effet que le Cabinet ait accepté de verser en décembre des millions de dollars en primes à des individus nommés pour siéger à différents organismes gouvernementaux — tels la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ou les régies des marchés agricoles.

Selon certaines sources, le syndicat savait que plus de 4000 cadres supérieurs de la fonction publique et 41 directeurs de sociétés de la Couronne avaient reçu des primes, les premiers à l'été et au printemps, et les seconds, la veille du dépôt du budget du 26 février.

Mais la nouvelle à l'effet que 585 individus nommés pour siéger à des organismes fédéraux aient reçu, à Noël, des gratifications pouvant atteindre 25 p. cent de leur salaire aurait pris le syndicat par surprise.

Des hauts responsables du Conseil du Trésor rencontraient M. Bean, hier soir, pour tenter de réparer les pots cassés.

Un porte-parole du Conseil du Trésor a également déclaré qu'une session avec une des unités de négociation était prévue pour aujourd'hui.

D'autre part, les employés syndiqués de deux sociétés de la Couronne, pourront légalement déclencher la grève à compter de minuit, ce soir.

Les travailleurs de la Monnaie royale canadienne participeront, durant la journée, à une dernière ronde de négociations en vue d'éviter le débrayage, alors que ceux de la firme Nordion International Inc, de Kanata, en Ontario, pourront déclencher un arrêt de travail légal, après minuit.

Les deux groupes d'employés sont membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada, formation syndicale qui a mené une grève de 10 jours, contre le Conseil du Trésor, plus tôt ce mois-ci.□

Avec la collaboration de la Presse Canadienne

DANSE

Éloge de la chute

Concoctée pendant huit mois dans les studios du boulevard Saint-Laurent, *Destroy* — qui s'est successivement appelée *Infante* et *C'est destroy* — a été créée en avril à Paris. Edouard Lock y poursuit son utilisation du cinéma et de la musique «en direct», mais s'empresse de rappeler, en entrevue, que la danse est toujours son premier amour.

«Le fait que je m'intéresse à la danse n'implique pas que je ne puisse faire autre chose, commente-t-il, mais je n'envisage pas de changer de direction.»

Alors que dans sa pièce précédente, *New Demons*, les séquences filmées «reprenaient» essentiellement les mouvements exécutés sur scène en les amplifiant ou en les ralentissant, cette fois, le cinéma transporte rapidement le spectateur dans un lieu, une époque, un monde irréel qu'il eut été difficile sinon impossible de reproduire sur scène.

La musique, qui a, comme toujours, été composée parallèlement à la chorégraphie, porte la signature du groupe allemand Einsturzende Neubauten, de David Van Tieghem, de Skinny Puppy et des Janitors Animated. Le guitariste Sylvain Provost et la percussionniste Jackie Gallant côtoient les danseurs sur scène et adaptent leur interprétation à l'évolution du mouvement, ce que ne permet évidemment pas une bande enregistrée. «De plus, le fait de la jouer *live* humanise la musique; nous laisse voir ses faiblesses et ses imperfections.»

Edouard Lock jongle volontiers avec la sensation d'échec, ce qui peut sembler paradoxal, quand on examine la difficulté technique de certains enchaînements. «L'insuccès est théâtralement plus intéressant que la perfection. Je pourrais choisir de faire passer le charisme des danseurs sans mettre leur ego en péril, en ne leur demandant que des mouvements qu'ils sont capables de réussir. Je préfère le placer en situation de vulnérabilité. Si tu arrives sur scène sans douter de ta capacité d'accomplir ce que tu as à faire, où est la tension théâtrale?»

En accélérant la vitesse d'exécution, en déstructurant le mouvement, Edouard Lock cherche à dérouter le spectateur, à l'amener à abandonner la chercher de symboles et à faire de la danse un art qui puisse être abstrait, au même titre que la musique ou la peinture.

Le chorégraphe — qui, au demeurant, se méfie comme la peste des oeuvres narratives ou «à message» — estime que le danseur, confronté à la difficulté et au désir de repousser les limites, propose au public une image qui va à l'encontre de la recherche de la sécurité et du confort, véritable obsession de nos sociétés. «Un comptable qui a des problèmes avec son *boss* ne rencontre pas les mêmes difficultés que Louise Lecavalier avec ses sauts. Le contexte est différent, mais il y a, disons, une stylisation. Mais, essentiellement, tous deux se heurtent à une limite.»□

UPA

Des problèmes financiers forcent l'UPA à réduire ses activités

M. Bergeron en précisant que les diminutions de personnel se feront surtout par attrition et par le recours aux retraites. Déjà, le groupe Olimel a annoncé des «coupures» dans la douzaine d'abattoirs de porc qu'il exploite au Québec.

À l'UPA, les contributions financières consenties à plusieurs fédérations de producteurs ont été réduites, notamment chez les producteurs de produits maraîchers, chez les pisciculteurs et les éleveurs de chevaux.

«Il est vrai que nous avons le réflexe de transférer les problèmes à d'autres groupes», a reconnu le secrétaire général de l'UPA. «Mais nous nous efforçons d'affecter le moins possible la mise en marché des produits», a dit M. Deschamps.

Le président de la Fédération des maraîchers, M. Jean-Bernard Van Winden, s'est pour sa part dit résolu à trouver «d'autres sources de financement pour répondre aux contraintes budgétaires».

La centrale syndicale des agriculteurs a par ailleurs cessé de fournir les services de placement de main-d'oeuvre pour les récoltes et les services de prévention liés à la santé et à la sécurité au travail.

La direction de l'UPA entend entreprendre des pourparlers avec le syndicat de ses employés au siège de Longueuil pour discuter de nouvelles mesures de restriction. Il est question d'un gel des salaires pour l'an prochain.

Le président du syndicat des employés, M. Alain Dufort, a proposé à l'employeur une série de mesures visant à annuler les cinq mises à pied survenues le mois dernier, comme le partage du travail ou la retraite anticipée. Mais la direction a procédé «unilatéralement et sans respecter les délais prévus à la convention collective de travail», déplore-t-il. Le syndicat a déposé des griefs.

«Par solidarité avec le monde agricole, les employés de l'UPA sont même prêts au gel de leurs salaires», a indiqué M. Dufort. La centrale a consenti une hausse de 5 p. cent cette année à ses employés et le contrat de travail prévoit une augmentation de 4,5 p. cent en 1992.

Outre le problème de relations de travail provoqué à l'UPA par les licenciements, la centrale agricole est aux prises avec un conflit interne au sein de la Fédération des producteurs de lait, la plus grosse composante du syndicalisme agricole québécois.

Les 11 000 producteurs de lait de transformation (beurre, fromage, yogourt) dénoncent le «dumping» de matières grasses fait par les 3000 producteurs de lait de consommation, qui doivent écrémer de plus en plus leur lait devant la préférence des consommateurs pour le lait à faible teneur en gras. Un comité de médiation a proposé un prix unique pour le lait (celui destiné à la consommation rapporte actuellement six cents de plus aux producteurs) et le nivellement des contingents de production (quotas) chez les deux types de producteurs.

Les enjeux de ce conflit peuvent devenir «catastrophiques» pour l'industrie agricole québécoise et pour l'UPA, a déjà averti le président de la centrale agricole, M. Jacques Proulx.□

BINGO

Les bandes indiennes doivent obtenir un permis pour leurs bingos, tranche la Cour suprême

vernment autochtones pourraient un jour donner aux Indiens le contrôle de leurs jeux de hasard.

Les bingos se poursuivent aussi à Akwesasne, mais du côté américain, a indiqué une journaliste de l'*Indian Times* au cours d'un entretien téléphonique hier soir. Ces bingos offrent des prix de plusieurs milliers de dollars et sont très courus, non seulement par les Américains, mais aussi par les Ontariens et les Québécois.

La réserve mohawk d'Akwesasne s'étend des deux côtés du fleuve Saint-Laurent, sur l'État de New York, l'Ontario et le Québec. La police et plusieurs citoyens de la réserve affirment que les bingos sont contrôlés par les Warriors, ceux-là même qui ont mené un affrontement armé à Oka-Kanesetake et à Kahnawake durant l'été 1990.

Les bingos constituent une source importante de revenus pour les Warriors, et leur permettent d'acheter des armes, soutiennent leurs détracteurs comme Doug Georges, éditeur à l'*Indian Times*.

Pour ce qui est des Shawanaga, c'est en 1987 qu'ils ont décidé d'organiser des bingos, soutenant qu'ils n'avaient pas besoin de permis de la province et que les dispositions du Code criminel interdisant les bingos sans permis ne s'appliquaient pas aux réserves indiennes.

Dans un jugement unanime, la Cour suprême maintient une décision d'un tribunal de première instance. Le jugement affirme que les provinces ont, en vertu de la Constitution, le droit de réglementer les loteries, les bingos et autres jeux de hasard.

Les Indiens Shawanaga ont adopté leur propre loi sur les loteries en 1987. En dépit des avertissements de la police de l'Ontario, ils ont monté trois grandes tentes dans lesquelles ils ont organisé des bingos. Le prix d'admission variait de 100 $ une journée à 50 $ un autre jour.

Selon le juge William Stevenson, les autochtones se trompent lorsqu'ils croient que le Code criminel ne s'applique pas à leurs activités dans la réserve.□

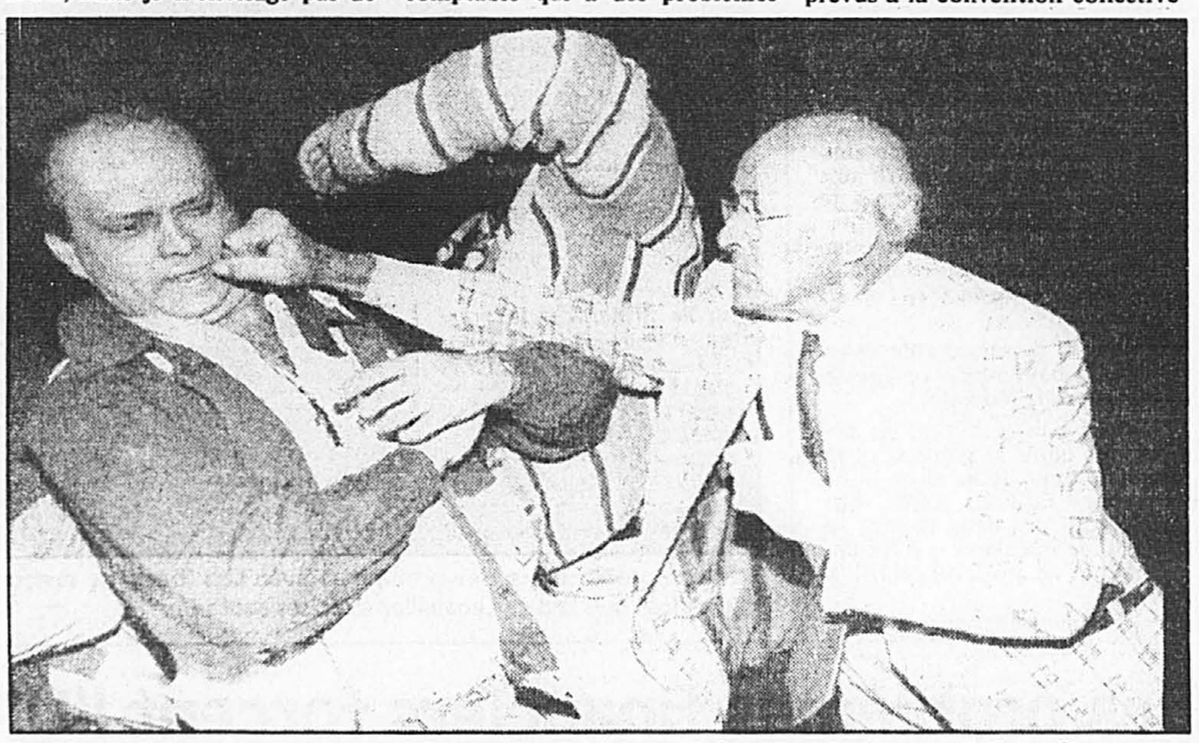

Des fédéralistes s'en sont pris à des souverainistes qui interrompaient sans répit le discours du ministre Joe Clark, hier soir à Valleyfield. PHOTO PRESSE CANADIENNE

Droit de veto : Ottawa ne veut pas devenir l'otage d'une province

PAUL ROY
VALLEYFIELD

■ Le droit de veto du Québec n'est pas un «objectif fondamental» du seul gouvernement du Québec et de son ministre des Affaires intergouvernementales Gil Rémillard, s'il faut en croire Joe Clark

«C'est un objectif fondamental pour le Canada aussi», a déclaré hier soir à Valleyfield le ministre fédéral responsable du dossier constitutionnel. «Mais, devait-il aussitôt ajouter, nous ne pouvons pas prendre le risque de voir notre document (*Bâtir ensemble l'avenir du Canada*) pris en otage par une seule province.»

Le ministre faisait bien entendu allusion à l'entente du lac Meech, victime d'un député autochtone manitobain et du premier ministre de Terre-Neuve Clyde Wells, en juin 1990.

M. Clark était venu à Valleyfield vendre les propositions constitutionnelles de son gouvernement, contenues dans le document précité, rendu public mardi à Ottawa. La veille, il avait amorcé sa tourné à Scarborough, près de Toronto, et il entend parcourir ainsi le Canada au cours des prochains mois.

Environ 400 personnes étaient venues l'entendre hier soir à Valleyfield. Si le ministre, dont les sympathies pour le Québec sont connues, a été accueilli avec courtoisie, il se trouvait tout de même un certain nombre de souverainistes dans la salle. Ceux-ci ont accaparé les trois micros pendant presque toute la période des questions. L'un d'eux, Jean Laframboise, a commencé son intervention en soulignant à M. Clark qu'il le considérait comme «un homme bien». Et d'enchaîner en souhaitant qu'il devienne le premier ambassadeur du Canada dans un Québec indépendant.

«Le Québec, c'est notre seul pays et c'est ça le problème, M. Clark, a-t-il poursuivi. Les francophones, en Amérique, on ne contrôle qu'un seul gouvernement. Et c'est ça que le Canada anglais n'a jamais compris. On ne veut pas être une province sur dix, on veut être d'égal à égal.»

Ce à quoi M. Clark a répondu avec élégance : «Je ne partage pas votre opinion, mais je comprends bien votre perspective. Et je comprends bien que la société distincte est ici pour toujours.»

Et le ministre de conclure sa réponse par : «Je n'accepte pas votre invitation...»

Interruptions

Tous les souverainistes présents n'avaient pas les mêmes égards pour celui qui fut premier ministre durant quelques mois, en 1979 et 1980. Ainsi, trois ex-membres du défunt Parti indépendantiste, Martin Bellerose, Eric Barrette et Yves Lacroix, ont interrompu à plusieurs reprises les premières minutes de son discours, sous la réprobation presque générale.

La plupart des questions ont porté sur le droit de veto du Québec, qui n'est pas contenu dans le nouveau document, et sur la centralisation des pouvoirs économiques à Ottawa, qui a fait évoquer à certains le spectre de la disparition de la Caisse de dépôt et placement du Québec et même du Mouvement Desjardins.

«Soyez rassurés, a répété M. Clark à maintes reprises, jamais nous n'allons porter de coups à la Caisse de dépôt ou au Mouvement Desjardins.»

«Je suis convaincu que vous êtes honnête quand vous dites que les caisses pop ne sont pas menacées, lui a répliqué un participant. Mais si un autre gouvernement prenait le pouvoir, je pense que ce pourrait être très dangereux.»

L'organisation conservatrice de Beauharnois avait amené plusieurs personnes à la rencontre de Valleyfield, hier soir. Mais à en juger par les réactions entendues, M. Clark a dû réaliser, si ce n'était déjà fait, que la partie ne serait pas facile.

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

● Montréal : au Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h; au pavillon Jeanne-Mance de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 3840, rue Saint-Urbain, de 10 h à 16 h 30; au Club Optimiste Tétreaultville, Place Versailles, 7275 est, rue Sherbrooke, de 14 h 30 à 20 h 30;

● LaSalle : à la section 212 de la Légion de LaSalle, 7771, rue Bouvier, de 14 h à 20 h 30;

● Saint-Sauveur : au chalet Pauline-Vanier, rue de l'Église, de 14 h 30 à 20 h 30;

● Saint-Denis-sur-Richelieu : au gymnase de l'école Saint-Denis, 290, rue du Collège, de 15 h à 20 h 30.

La Quotidienne tirage d'hier — à trois chiffres 461 — à quatre chiffres 5218

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6900

ANNONCES CLASSEES
Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h. 285-7111
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé-Presse 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

39-5-01
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1991

SRC TÉLÉVISION ckoi 96,9 FM La Presse VOUS INVITENT À LA PRÉSENTATION DE VOS CANADIENS DE MONTRÉAL ÉDITION 91-92 GRATUIT!
Avec les artistes suivants; JICI LAUZON • KASHTIN • PAUL PICHÉ • MITSOU • KATHLEEN • MARTINE ST-CLAIR NATHALIE SIMARD • GILDOR ROY • ISABELLE BRASSEUR • LLOYD EISLER • JOSÉE CHOUINARD ET PLUSIEURS AUTRES.
1er OCTOBRE 19H30 AU FORUM DE MONTRÉAL
VOUS POUVEZ VOUS PROCURER VOS BILLETS GRATUITEMENT AUX GUICHETS DU FORUM AINSI QU'À LA RÉCEPTION DE RADIO-CANADA 1400 RENÉ-LÉVESQUE EST, DE 9H À 16H DU LUNDI AU VENDREDI.

La Presse

Le Stade olympique ouvert au public le 23 novembre

PIERRE GINGRAS

■ Les travaux au Stade olympique se déroulent au rythme prévu et les portes seront ouvertes à temps pour la tenue du Salon international de l'agriculture et de l'alimentation, le 23 novembre.

Selon un porte-parole de la Régie des installations olympiques (RIO), le salon se déroulera en outre dans un stade recouvert puisque les réparations de la toile seront terminées d'ici là, même si hier encore, elle était toujours suspendue aux quatre vents.

C'est d'ailleurs en raison des problèmes éprouvés par le «toit» du stade, le 27 juin, que les organisateurs avaient reporté la tenue de l'événement. La RIO n'a pu préciser toutefois quand la toile sera réparée.

Selon un porte-parole de la société SADAQ, responsable de cette grande foire agricole qui attire 125000 personnes chaque année, le président de la RIO, Pierre Bibeau, a confirmé la veille (mercredi) que le salon pourrait avoir lieu tel que prévu. M. Bibeau rassurait les organisateurs à la suite d'une nouvelle à l'effet que le stade devrait rester fermé pendant trois mois pour compléter les travaux exigés afin de garantir la sécurité du public dans l'édifice.

«Le salon devait avoir lieu du 26 octobre au 6 novembre. En dépit de l'effondrement de la poutre, nous avons toujours cru que tout serait réparé pour le 23 novembre. Nous n'avons jamais cherché un autre endroit pour nous installer», a confié Marcel L'Espérance, de SADAQ, qui dit toujours faire preuve «d'un optimisme inébranlable».

Vendredi dernier, à la suite du rapport des ingénieurs chargés de faire la lumière sur les causes de la chute de la fameuse poutre, les autorités gouvernementales avaient décidé de fermer le stade tant et aussi longtemps que les poutres arrimées à la structure du bâtiment n'étaient pas consolidées à l'aide de câbles, un travail de quelques semaines, avait-on dit.

Hier, les 33 poutres semblables à celle qui est tombée étaient toutes consolidés et on avait commencé à poser les câbles de soutien sur les 102 poutres triangulaires de l'édifice, comme l'avaient conseillé les experts.

Par ailleurs, la RIO a fait savoir hier qu'elle n'avait pas encore terminé la sélection des membres de son comité qui doit l'aider à trouver une solution «permanente» au toit. Ce comité a été créé le 5 août dernier.

Les parcomètres seront plus gourmands

GILLES GAUTHIER

■ À compter du début d'octobre, le tarif d'utilisation des parcomètres des grandes artères commerciales de Montréal doublera pour atteindre 50 cents l'heure.

Tous les secteurs de la municipalités sont touchés à l'exception des arrondissements Ahuntsic-/Cartierville et Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles.

La Ville a fait modifier les mécanismes de 2571 de ses quelque 11000 parcomètres pour «obliger une plus grande rotation des véhicules».

Cette mesure, ajoute-t-on, «favorisera un meilleur accès à un stationnement de courte durée pour les clients des commerces situés le long des grandes artères.

Ceux-ci seront mieux desservis par le changement obligatoire des véhicules stationnés».

La Ville note qu'il s'agit de la première augmentation de tarifs depuis le début des années 80. Elle l'explique par l'entrée en vigueur de la TPS, l'accroissement des frais d'entretien et d'opération et par la nécessité d'imposer un tarif «représentatif» pour le stationnement de courte durée.

Le nouveau tarif s'appliquera par exemple rue Sainte-Catherine entre Saint-Denis et Papineau; Saint-Laurent entre Jean-Talon et Bellechasse; Saint-Hubert entre Jean-Talon et Rosemont et sur des tronçons des rues Amherst, Mont-Royal, Monkland, Rachel, Monk, Ontario, Laurier, Masson, Jolicoeur, Allard, Duluth, Hutchison, Mozart, Dante, Beaubien, Bélanger et Jean-Talon.

Kahnawake: rien n'empêche la location de chalets à des Blancs

ANDRÉ CÉDILOT

■ La Cour d'appel du Québec vient de décider que le Conseil de bande de Kahnawake n'avait pas le droit d'empêcher l'un des siens de louer des chalets d'été à neuf Blancs en bordure de la plage Wig Wam.

En 1986, s'appuyant sur la Loi fédérale sur les Indiens, les chefs mohawks avaient sommé les neuf locataires de quitter les lieux, sans quoi ils allaient être poursuivis en justice pour s'être trouvés illégalement sur la réserve.

En outre, ils avaient fait valoir que le locateur des chalets, Michael Rice, un membre de la bande, ne s'était jamais entendu avec eux, ni avec le gouvernement fédéral pour exercer de telles activités sur la réserve.

Devant le refus des locataires de respecter l'ordonnance, l'affaire avait été portée devant le tribunal de Kahnawake qui, le 10 novembre 87, les avait condamnés à une amende de 50 $, tout en ordonnant leur expulsion.

Entre-temps, M. Rice avait obtenu du gouvernement fédéral la permission d'occuper les terrains de la réserve et de disposer à son gré des chalets, puisqu'il y avait déjà plus de 40 ans qu'il les louait sans avoir jamais eu d'ennuis.

En réalité, tout le litige portait sur le fait que l'entente de Rice avec le gouvernement fédéral, signée le 23 avril 87, avait été faite après l'ordonnance d'expulsion.

La Cour d'appel du Québec, tout en reconnaissant les faits, a statué que M. Rice jouissait d'une sorte de droit acquis et qu'il avait le droit de louer ses chalets.

Tout comme la Cour supérieure auparavant, le plus haut tribunal de la province a par le fait même cassé le jugement de culpabilité et la sentence rendus à l'endroit des neuf Blancs par le juge de paix Michael Diabo, de la Cour de Kahnawake.

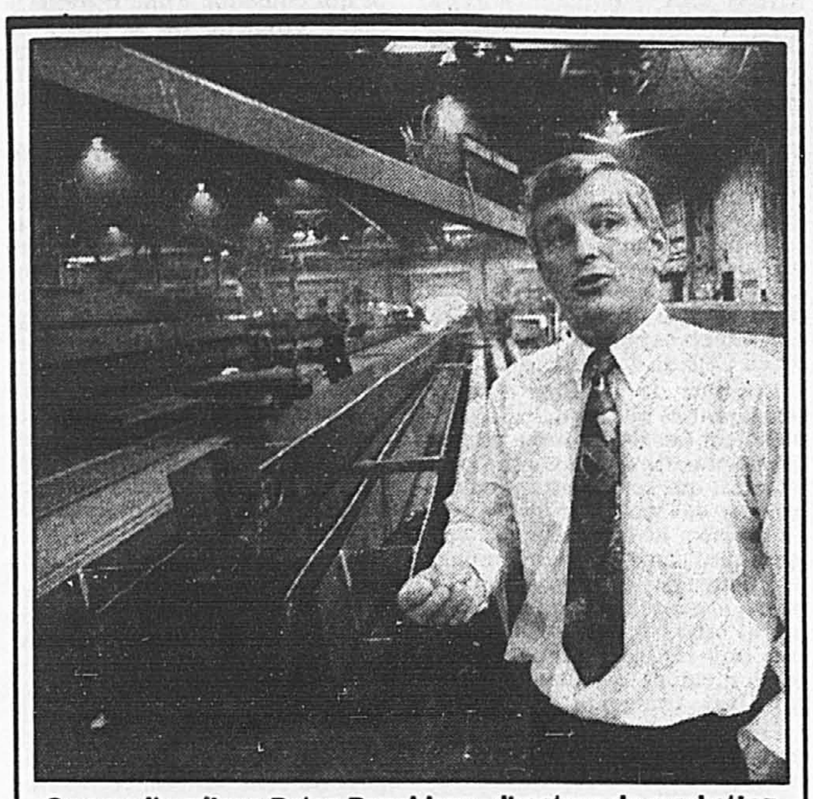

Comme l'explique Peter Donaldson, directeur du marketing de Locweld, c'est une presse de 1000 tonnes qui plie l'acier d'un seul coup pour en faire une auge de 64 pieds de longueur. PHOTO PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

Tous ces problèmes à cause d'un p'tit deux pouces!

GEORGES LAMON

■ Si les ingénieurs avaient pu prévoir la dénivellation d'environ deux pouces (5,8 cm) entre la dalle de béton du pont et les panneaux d'acier de remplacement, on ne se serait pas retrouvé avec tous les problèmes que les automobilistes ont connus depuis plusieurs jours sur le pont Champlain.

C'est du moins ce qui ressort d'une rencontre avec M. Norman Perry, président de la compagnie Locweld Inc., qui fabrique les 258 panneaux orthotropes (212 panneaux de 64 pieds et 46 de 32 pieds) destinés à remplacer une partie du tablier du pont. Cette section de 750 mètres sera complètement soudée sur place. Et, selon M. Perry, conserver une soudure de parfaite qualité représente, avec les variations de température, le plus grand défi.

M. Perry a expliqué sa «très grande surprise» de découvrir que les plans du devis faisaient état d'un tablier ayant une dalle de béton de huit pouces au lieu de dix. «Ça n'arrive presque jamais une telle chose, a-t-il fait remarquer. Nous avons été confrontés à ce problème vendredi lors de la pose du premier panneau.»

M. André Hébert, directeur des opérations et de l'entretien de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain, croit quant à lui que cette dénivellation provient de l'irrégularité des couches de béton étendues sur le tablier du pont au cours des années.

Pour compenser cet écart, le consultant SNC-Lavalin a fait fabriquer un système mécanique destiné à répartir le poids des véhicules sur la largeur du panneau et qu'on ancrera aux poutres du pont sous la dalle de béton. Selon M. Hébert, ce système, qui sera installé d'ici mercredi matin, devrait adoucir considérablement la pente descendante et permettre le passage des véhicules à vitesse normale.

Les travaux ont repris

Par ailleurs, les travaux ont repris hier soir sur le pont Champlain, qui a été fermé à compter de 19h30 pour permettre l'installation d'un premier panneau de 64 pieds de longueur.

Les plans des panneaux prévoient une couche de ⅜ de pouce d'époxy et de granulat — pour augmenter l'adhérence — installée en usine, et une couche temporaire de 1 ⅝ pouce étendue par l'entrepreneur à la fin.

Cette épaisseur supplémentaire, qui accroît le poids de 25 p. cent, a été, selon M. Perry, à l'origine du bris d'un câble de la grue de la firme Mojan, de Montréal-Nord, qui installe les panneaux.

Le président de Locweld insiste sur le fait que le problème ne provient pas de l'installation des panneaux, qui exige une quinzaine de minutes pour chacun, mais de l'enlèvement de la dalle de béton et de cette fameuse dénivellation. Il a donc fallu installer un panneau temporaire de 4,6 pieds pour adoucir la pente.

Pour les principaux intervenants au dossier (Simard Beaudry, SNC-Lavalin et la société des ponts Jacques-Cartier et Champlain), l'installation de panneaux de 64 pieds de longueur, une première nord-américaine, constitue tout un défi. Locweld se spécialise dans la fabrication des pylônes de lignes de transmission d'électricité, notamment pour Hydro-Québec.

«C'est une technique nouvelle, précise M. Perry; elle nécessite une période de rodage d'une semaine, prévue d'ailleurs au contrat.»

Elle a été mise au point par la société américaine Quickway Metal Fabricators de New York et a déjà été expérimentée sur les ponts Golden Gate à San Francisco, George Washington à New York et Lines Gate à Vancouver. Locweld s'est associée à la compagnie américaine Quickway pour sa seule expertise. «Nous faisons la fabrication des panneaux ici avec l'acier qui provient de Algoma Steel et Stelco», explique M. Perry.

Dans l'immense usine Locweld de Candiac, les travaux vont bon train: on assemble et soude trois panneaux par semaine. La totalité de la production devra être terminée l'an prochain. «On en a beaucoup d'avance, note Peter Donaldson, directeur du marketing de Locweld. On ne se presse donc pas pour cet hiver.»

Toutes les composantes de ces panneaux (garde-fous, boulons, plaques de fixation) sont traitées dans un bain de zinc. Chaque plaque d'acier comporte des garde-fous et sept auges soudées automatiquement et uniformément sur toute leur longueur à la plaque. Quant aux panneaux eux-mêmes, une fois assemblés et soudés par un seul joint sans défaut, ils sont confiés à un sous-traitant: la firme Dhaumier de Longueuil. Après un sablage au jet, on applique une peinture galvanisée sur le dessus du panneau, puis deux couches de vinyle et enfin une couche de goudron avec du granulat. Le panneau est alors prêt à être expédié et mis en place.

Le Service de police de la CUM réclame un budget de 387 millions

MARIE-FRANCE LÉGER

■ Confronté à une crimininalité croissante, le Service de police de la CUM a présenté hier soir des prévisions budgétaires de 387 millions pour l'année 1992, soit une hausse de 3,7 p. cent par rapport à 1991.

Les prévisions budgétaires prévoient des augmentations de salaire de 2 p. cent pour tous les employés. Le SPCUM ne devrait pas, en 1992, fermer des postes de police ni réduire son personnel. On sait pourtant de bonnes sources qu'un tel projet est à l'étude à la Conférence des maires de la banlieue.

Le directeur du SPCUM, Alain Saint-Germain, a expliqué hier soir aux membres de la Commission de la sécurité publique de la CUM que la criminalité et les appels de service demeurent à la hausse depuis le début de l'année. C'est le cas notamment des crimes avec violence comme les voies de fait graves qui ont fait un bond spectaculaire de 20,2 p. cent pendant les cinq premiers mois de 1991.

Durant la même période, les vols de voitures ont augmenté de 18 p. cent, les vols qualifiés de 11 p. cent et les introductions par effraction dans les commerces de 9,7 p. cent.

«Lorsque la criminalité est à la hausse, les enquêtes le sont aussi, forcément. Or, notre capacité de conduire toutes les enquêtes requises commence à être préoccupante», a admis M. Saint-Germain.

Cette année, le SPCUM accordera une attention particulière à la criminalité avec violence; surtout pour les introductions par par effraction et les vols de véhicules. M. Saint-Germain considère «la situation anormale, voire alarmante» dans la région Est, où se produisent 42 p. cent des vols d'automobiles.

Les fêtes du 350e anniversaire de Montréal constituent un défi pour le SPCUM. Près de 2000 policiers y seront affectés et l'on prévoit l'ajout de 5000 heures supplémentaires. La masse salariale — salaires, heures supplémentaires et contributions de l'employeur — représente 90,9 p. cent du budget de la police.

D'une manière générale, M. Saint-Germain souhaite améliorer la qualité des services notamment par:

■ la poursuite des programmes de prévention et de répression en matière de violence reliée à la drogue et aux gangs de rue;
■ une meilleure répartition des effectifs dans les postes pour augmenter le nombre de patrouilleurs à pied;
■ une meilleure performance dans le suivi des enquêtes;
■ la poursuite de l'embauche de femmes et de membres des communautés ethniques;
■ la mise sur pied d'actions pour protéger l'environnement;
■ la poursuite de la révision du programme de Police-Jeunesse;
■ une meilleure exploitation des nouvelles technologies disponibles, notamment par mise en place d'un système de gestion des photos.

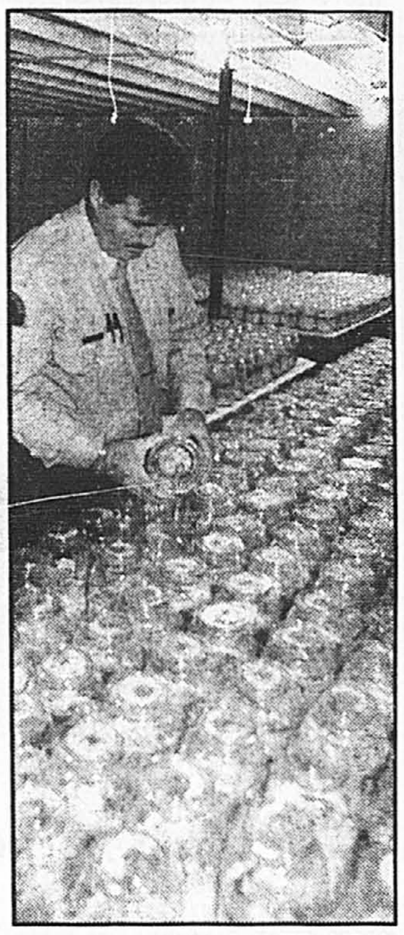

PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*
C'est dans de petis pots qu'on cultive le champignon magique.

Démantèlement de deux réseaux de culture de champignons magiques

MARCEL LAROCHE

■ Les policiers de la Sûreté du Québec ont réussi un spectaculaire coup de filet, hier matin, en procédant au démantèlement de deux importants réseaux spécialisés dans la culture et le commerce de champignons magiques.

Cette gigantesque opération de nettoyage, la plus importante que la SQ ait réalisée à ce jour dans ce secteur, s'est soldée par l'arrestation de 24 individus reliés de près à 12 laboratoires servant à la culture de champigons magiques, une drogue hallucinogène dont l'effet de courte durée s'apparenterait au LSD.

L'ensemble de l'opération a donné lieu à 18 perquisitions effectuées simultanément à Montréal ainsi que dans les municipalités de Saint-Thomas d'Aquin, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Guillaume et Saint-Bernard-de-Lacolle.

Plus de 3000 bocaux en culture, minutieusement alignés sur une quinzaine de tables, ont été découverts dans le sous-sol d'une résidence de la rue Deslandes, à Saint-Thomas d'Aquin, habitée par un couple dans la trentaine et leurs deux jeunes enfants.

Transformé en véritable laboratoire, avec tout l'équipement nécessaire à la fabrication de champignons magiques, le sous-sol servait également à la culture hydroponique de la marijuana.

Les enquêteurs de la SQ ont également visité une maison ancestrale de la rue du Couvent, à Saint-Guillaume, dans la région de Drummondville. Après avoir mis sous arrêt le seul occupant de la maison, un individu d'une trentaine d'années, les policiers ont aussi trouvé des milliers de bocaux en verre servant à la culture de champignons magiques.

La culture de 200 pots de champignons magiques donne quelque 55 kilos. Un seul kilo peut atteindre jusqu'à 10000 $ sur le marché noir.

Un calcul rapide des 15000 à 20000 bocaux saisis hier par les policiers de la SQ laisse supposer que les trafiquants avaient un potentiel de production de plus d'un million de dollars. Tous les individus appréhendés lors de cette razzia policière doivent comparaître aujourd'hui, au Palais de justice de Longueuil.

Affaire Marcellus François: l'opération filature a débuté dans la confusion

SUZANNE COLPRON

■ — Y'en a un nègre là qui vient de venir sonner à la porte.

— Les tam-tams doivent brailler pas mal dans le coin.

— Les deux négresses y'ont le nez dans la lunette arrière.

— Si on voit des couleurs arriver, on appelle du renfort.

Ces phrases tirées du document relatant l'opération policière du 3 juillet ont fait bondir un porte-parole de la communauté haïtienne, hier, à la quatrième journée de l'enquête du coroner sur la mort de Marcellus François.

Me Martial Pierre, qui représente cinq organismes voués à la défense des droits des immigrants, a qualifié les propos tenus par les policiers de dérogatoires et insultants pour les Noirs. Les policiers ont aussi utilisé les mots «moineaux», «oiseaux», «sujets» et «contacts» en parlant des suspects. Mais les termes qui reviennent le plus souvent dans les 117 pages du document, reproduisant les conversations échangées sur les ondes de police, sont «U.F» et «U.M.». Ces codes veulent dire «une femme» et «un homme».

Hier matin, le procureur Gérald La Haye, qui assiste le coroner Harvey Yarosky, a fait entendre sur bobine une partie des conversations. Notons que les bandes originales, saisies par la Sûreté du Québec le 23 août, ont été produites en preuve mercredi.

Des propos entendus, il ressort que l'opération de filature a débuté dans la confusion, le 3 juillet. Seulement deux voitures banalisées ont été dépêchées au 270, rue Bourget, dans le but de surveiller l'appartement des suspects, à la suite d'une perquisition du SWAT.

Les trois policiers affectés à cette tâche ne connaissaient pas le dossier. On leur avait simplement demandé de faire de leur mieux et de prévenir les policiers en uniforme (les bleus) si les suspects — Kirt Haywood et Carol Richards — se pointaient à l'appartement. Ni SWAT ni l'escouade tactique ne pouvaient leur venir en aide à ce moment-là.

«On fait notre possible... Tu sais on travaille avec le minimum», dit Gaétan Lord à son collègue. André Neveu réplique: «Ce qu'il y a de comique, c'est que lorsqu'ils font le minimum, eux, ils ont le SWAT, alors que nous autres on crie après les bleus.»

L'opération a néanmoins suivi son cours. Voici le film des principaux événements. À 16h19, une voiture suspecte de marque Bonneville, louée à Ottawa et immatriculée en Ontario, se gare devant l'appartement placé sous surveillance. En sortent deux hommes et deux femmes.

Les agents tentent de les identifier à l'aide de photocopies de photos, sans toutefois y parvenir Les passagers reprennent place dans la Bonneville à 16h44 et partent à toute vitesse. Ils sont pris en chasse mais, huit minutes plus tard, les policiers les perdent de vue. Ils sont retrouvés à 18h, une heure et 20 avant l'opération finale.

Versions contradictoires

Plus tard au cours de l'audience, on a pu entendre le témoignage de quatre personnes, rencontrées par l'enquêteur Daniel Barbeau la veille ou le jour du drame, dans les environs de l'appartement des suspects, à Saint-Henri. Sylvie Dubé, 19 ans, et Manon Tremblay, 27 ans, ont toutes deux expliqué qu'elles avaient cru reconnaître Haywood sur une des deux photos du sergent-détective Barbeau.

Curieusement, la concierge de l'immeuble, rue Bourget, Mariette Lalonde, 47 ans, a reconnu Richards. Le visage de Haywood ne lui disait rien. Quant à la propriétaire, Geavanna Valentino, 54 ans, elle a identifié les deux suspects, recherchés pour tentative de meurtre. Ces deux hommes, a-t-elle dit, venaient très souvent au 270, rue Bourget.

Mais ces deux témoins ont été catégoriques sur un point. Mme Lalonde et Mme Valentino, qui étaient assises dans les marches de l'immeuble, le 3 juillet après-midi, ont assuré que Kirt Haywood et Carol Richards n'étaient pas dans la voiture de marque Bonneville.

L'enquête du coroner se poursuit aujourd'hui avec le témoignage du policier Yvon Morin, du service d'intervention régional ouest.

Quelle chance que vous soyez abonné à La Presse!
Plus de 30 000 $ en prix à gagner.
Voyez tous les détails aujourd'hui page A 4
La Presse CLUB Multipoints

Ng s'inspire d'Albert Camus

Presse Canadienne

OTTAWA

■ En plus de se tourner vers la religion pour obtenir quelque réconfort avant de franchir « le corridor de la mort » vers l'échafaud, le criminel d'habitude — Serial Killer — adopte à l'occasion le comportement de la victime mais n'intervient qu'à de très rares occasions pour se défendre publiquement.

Charles Chitat Ng (prononcer Ing) ne fait pas exception.

Depuis son incarcération, il y a six ans, dans une prison de l'Alberta pour vol à main armée, cet ex-marine, originaire de Hong Kong, s'est réfugié dans un mutisme, qu'il vient de rompre dans une lettre aux lecteurs publiée hier dans le Calgary Herald.

C'est inspiré de l'essai intitulé « Réflexion sur la peine capitale », de l'écrivain français Albert Camus, que Ng expose ses états d'âme, saupoudrées d'accusations contre les autorités pénitentiaires.

« Je me sens de plus en plus isolé de la communauté des hommes et suis devenu même un étranger pour moi-même », écrit le prévenu qui, avec un comparse maintenant mort, a enlevé une douzaine de personnes et les a tuées après leur avoir fait subir la torture — cruelles séances qui ont été enregistrées sur bande vidéo, saisies par la suite par le FBI.

Dans sa lettre, Ng s'en prend aux États de droit comme la Californie qui permettent la peine de mort, condamnation cruelle s'il en est, affirme-t-il. « Pour rivaliser en cruauté avec cette pratique, il faudrait qu'un assassin avertisse des mois à l'avance sa victime de son intention de la tuer, puis de l'enfermer pendant une longue période de temps en attendant son exécution. On ne rencontre pas de si cruelles pratiques dans la vie de tous les jours », soutient-il.

Ses six années passées derrière les barreaux du pénitencier canadien ont été difficiles. En s'enfuyant des États-Unis, il cherchait à rejoindre sa soeur, qui habitait alors Calgary. « Ces dernières années ont été particulièrement difficiles pour moi. Les autorités du pénitencier, dont la plupart sont convaincus de ma culpabilité, ont pris les dispositions pour que je sois le détenu le plus mal traité de toute l'institution. On m'interdit de côtoyer les autres prisonniers. Je n'ai pratiquement aucun contact avec l'extérieur, y compris ma famille de Hong Kong, qui vient me visiter une fois par année. »

Informé des récriminations de son réputé prisonnier, le directeur adjoint de la prison, M. Tom Newell, s'est montré étonné. Ng, a-t-il indiqué, ne s'est jamais plaint officiellement. Il a accès à un ordinateur et à des livres de droit dans une pièce adjacente à sa cellule.

Selon le FBI, une trentaine de meurtriers obsessionnels poursuivraient leur oeuvre macabre en toute impunité à l'heure actuelle aux États-Unis. Une fois interpellés par les autorités, comme l'a illustré l'arrestation de Dahmer à Milwaukee, ces meurtriers collaborent assez facilement avec les enquêteurs. Ils sont généralement plus intelligents que la moyenne, de commerce agréable, mais sans aucune notion de bien ou de mal, ce qui rend leur fréquentation plutôt dangereuse.

Le Canada remet rapidement aux autorités américaines les condamnés à mort Charles Ng et Joseph Kindler

MAURICE GIRARD
Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le Canada a prestement réagi hier à une décision de la Cour suprême autorisant les autorités fédérales à expatrier aux États-Unis deux repris de justice, qui avaient trouvé refuge au pays pour éviter la peine de mort.

Charles Ng et Joseph Kindler ont été remis aux autorités américaines peu après le jugement de la Cour suprême, a indiqué John Vandoremalen, un porte-parole du Service correctionnel Canada.

Il a été incapable de fournir plus de détails, mais un shérif adjoint de Californie avait plus tôt confirmé que Ng était en route vers la prison de Folsom, à Sacramento, Calif., tandis qu'un porte-parole du bureau du district attorney de Philadelphie avait dit que Kindler arriverait dans cette ville.

En fait, moins de 30 minutes après la décision du tribunal, Ng est apparu, fers aux pieds et menottes aux poings, et a été confié à un shériff des États-Unis, à Prince-Albert. Un peu plus tard, ils sont montés à bord d'un jet de la GRC qui s'est envolé vers Sacramento, Cal. Le meurtrier subira son procès pour l'assassinat d'au moins 12 personnes.

Quant à Joseph Kindler, qui se trouvait à la prison d'Orsainville, au Québec, des agents du Federal Bureau of Investigation (FBI) l'ont pris en charge et, vers 15 h, l'ont ramené à Philadelphie, en Pennsylvanie, où il a été condamné à mort par un tribunal pour le meurtre d'un complice.

L'avocat de Ng, Me Don MacLeod, a paru outragé en apprenant qu'on avait déporté son client sans lui donner la chance de communiquer avec lui.

Selon Me MacLeod, on lui avait dit que Ng pourait lui téléphoner vers 9 h du pénitencier de prince-Albert.

Mais c'est le gouverneur du pénitencier qui a téléphoné et l'a informé que Ng avait été remis aux autorités américaines à 8 h 15 heures.

« Pour être tout à fait honnête avec vous . . . Je suis tout à fait honteux de mon gouvernement et outragé de sa conduite », a dit Me MacLeod au cours d'une conférence de presse à Calgary.

Mais Mme Kim Campbell, ministre de la Justice, n'a présenté aucune excuse pour son geste rapide.

« Il y a un très fort sentiment d'urgence . . . de permettre à la justice de suivre son cours aux États-Unis », a dit Mme Campbell

Les deux hommes luttaient contre un ordre d'extradition depuis 1985.

Au moment où le Canada, conformément au Traité d'extradition avec les États-Unis, livrait à la justice américaine les deux prévenus, Amnistie Internationale, section Canada, réclamait une intervention, à Genève, de la Commission des Nations unies sur les droits de la personne.

Une plainte officielle y était déposée contre le Canada par l'avocat de Ng, Me Don MacLeod.

La décision

Dans un jugement partagé — à quatre voix contre trois — la Cour suprême a statué que le ministre de la Justice respectait la Charte canadienne des droits et libertés en procédant à l'expulsion de Ng et de Kindler, et que la peine de mort, qui les menace, ne représente pas « une peine cruelle et inusitée ».

« Si, en fin de compte, l'exécution a lieu, ce sera l'exécution pour un crime commis aux États-Unis, en vertu du droit américain, d'un citoyen américain pour un crime commis aux États-Unis. Elle ne résulte pas d'une initiative prise par le gouvernement canadien », affirme la Cour.

D'ailleurs, souligne au passage le juge McLachlin, il est « loin d'être évident » dans la conjoncture actuelle au Canada, où les citoyens sont majoritairement favorables à la peine de mort, que l'exécution de deux meurtriers, dont un meurtrier en série, pourrait choquer les Canadiens.

Dans leur intervention devant la Cour, les avocats des prévenus voulaient forcer le ministre de la Justice à obtenir des garanties écrites que les deux accusés ne seront pas exécutés mais condamnés à la prison à vie. Aux États-Unis, une trentaine d'États, dont la Californie et la Pennsylvanie, ont rétabli la peine de mort, abolie au Canada depuis 1976.

Le refus du ministre d'exiger ces garanties que les deux fugitifs ne soient pas exécutés « n'est pas déraisonnable », affirme la Cour. « Le fait que le ministre peut demander des garanties que la peine de mort ne sera pas exigée ou appliquée dans le pays étranger ne change pas cette situation. La peine, le cas échéant, à laquelle le fugitif est en fin de compte assujetti sera infligée non pas par le gouvernement du Canada mais par l'État étranger. »

En fait, le Canada ne veut pas devenir un « refuge sûr » pour les criminels américains. Attitude logique et judicieuse, dit la Cour. « L'extradition sans restriction de l'appelant aux États-Unis ne va pas plus loin que ce qui est nécessaire pour atteindre ce but, car il est évident que la remise de l'appelant avec la restriction que la peine de mort ne sera pas appliquée diminuerait complètement l'effet dissuasif que le gouvernement cherche à atteindre », écrit le juge La Forest dans le jugement majoritaire.

Jugement dissident

Dans un jugement dissident, au ton incisif, le juge Sopinka trouve « fondamentalement injuste » que le Canada refuse d'exiger des garanties contre la peine de mort, ce qui constitue « une reconnaissance officielle de la peine de mort, malgré le fait que la politique d'intérêt public au Canada soit fermement opposée à son utilisation ».

Les votes libres de 1976 et de 1987 aux Communes sur la peine de mort ont démontré que les Canadiens s'y opposent et qu'ils la considèrent « comme contraire aux valeurs fondamentalement canadiennes ... un affront à la dignité humaine », écrit le juge Cory. « Non seulement la peine de mort prive le détenu de tous les vestiges de la dignité humaine, mais c'est également la profanation ultime de la personne en sa qualité d'être humain. C'est l'anéantissement de l'essence même de la dignité humaine », affirme-t-il.

Selon le juge Cory, en livrant à la justice américaine les deux prévenus, le Canada ne respecte pas ses engagements internationaux, ni la Charte des droits et libertés. « Si le châtiment corporel, la lobotomie et la castration ne sont plus acceptables et vont à l'encontre de l'article 12, la peine de mort ne peut pas être considérée comme autre chose qu'une peine cruelle et inusitée. C'est l'affront suprême, le châtiment corporel ultime, la lobotomie finale et complète et la castration absolue et irrévocable. »

Biographies

Ng, un ancien citoyen de Hong Kong et ancien marine américain, est accusé d'avoir commis avec Leonard Lake — maintenant décédé — une série d'enlèvements, d'actes de torture et de meurtres dans le nord de la Californie.

Il doit répondre à 18 accusations, dont 12 accusations de meurtre. Il est susceptible d'être accusé d'un treizième meurtre.

Il avait évité la justice en fuyant à Calgary, où il a par la suite accusé d'avoir atteint le garde de sécurité d'un magasin d'une balle de revolver, durant une tentative ratée de vol à l'étalage.

Kindler a été reconnu coupable d'avoir battu à mort une connaissance avec un bâton de baseball pour empêcher l'homme de témoigner contre lui dans une affaire de vol avec effraction à Philadelphie.

Mais deux complices, qui ont négocié leur aveu de culpabilité, ont été finalement accusés d'offenses moins graves et l'un d'eux a donné un témoignage clé contre Kindler, dont la famille a maintenu qu'il n'avait pas eu droit à un procès équitable.

Le jury avait recommandé la peine de mort mais Kindler s'est évadé de prison avant l'imposition de la sentence et a fui à Montréal. Il a été arrêté, s'est échappé de nouveau en glissant d'un treisième étage à l'aide de draps noués les uns aux autres et a été finalement capturé à Saint-Jean, N.-B.

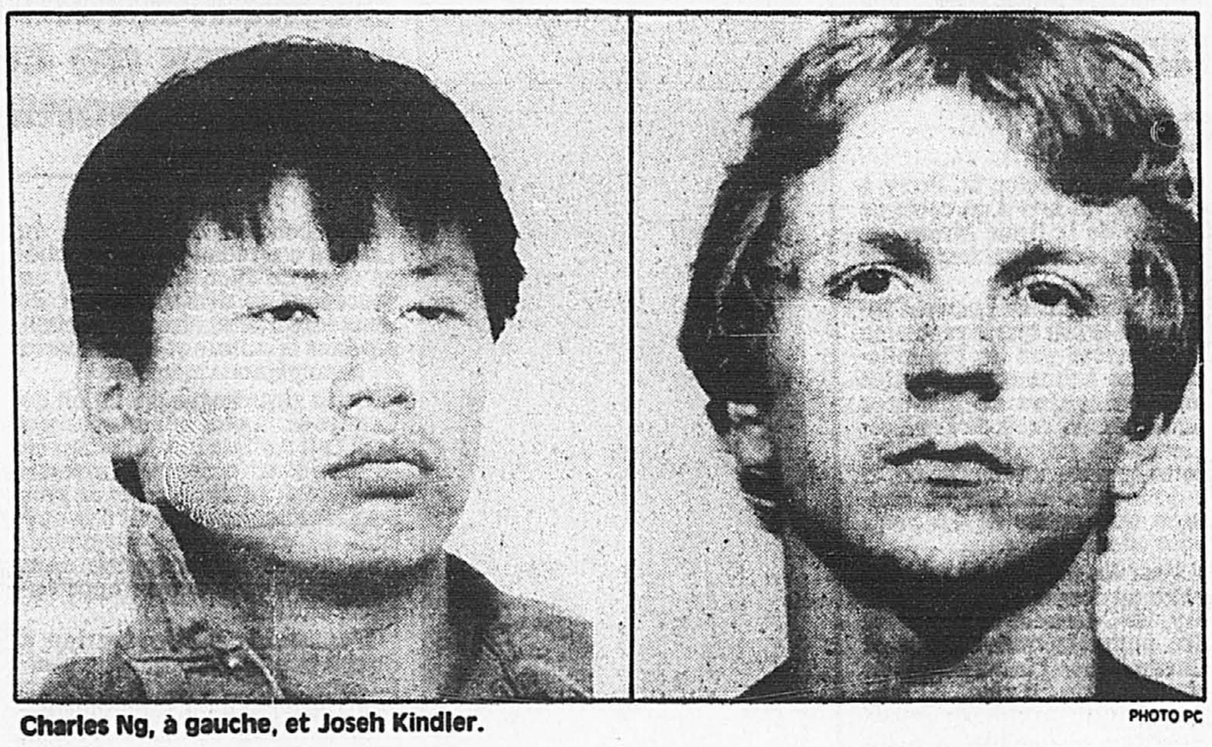

Charles Ng, à gauche, et Joseh Kindler. PHOTO PC

Un homme coupable d'avoir menacé de viol trois « meneuses de claque » d'Ottawa

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Un homme qui a menacé de violer trois « meneuses de claque » du club de football Ottawa Rough Rider est coupable d'avoir émis ces menaces en vue de leur causer des souffrances physiques, a statué hier la Cour suprême du Canada.

En 1987, Stephen McCraw avait envoyé des lettres aux jeunes filles leur disant qu'il aurait des rapports sexuels avec elles, « même si je dois vous violer », avait-il écrit.

Un juge avait d'abord trouvé McCraw innocent d'avoir proféré des menaces estimant qu'il devait également y avoir une volonté de causer des sévices et que le viol n'implique pas nécessairement de tels sévices.

La Cour d'appel de l'Ontario avait rejeté ce verdict et condamné McCraw. La Cour suprême maintient ce verdict de culpabilité.

L'accusé devra maintenant revenir devant un tribunal de première instance pour recevoir sa sentence.

Dans sa décision unanime, la Cour suprême dit qu'il n'y a aucun doute que les lettres de McCraw constituent une menace de sévices corporels. Selon le juge Peter Cory, la violence est inhérente au viol.

Les biessures physiques disparaissent avec le temps, mais les effets psychologiques de tels actes de violence peuvent durer toute la vie, ajoute la Cour suprême.

Stephen McCraw, alors âgé de 21 ans, a commencé à suivre les meneuses de claque des Rough Rider à l'automne de 1987 et a été vu aux répétitions.

Il leur a envoyé trois lettres anonymes, disant qu'il aurait des rapports sexuels avec elles et qu'il irait jusqu'à les violer. Il a aussi envoyé une seconde lettre dans une des enveloppes, demandant à la jeune fille de venir le rejoindre à un endroit et que si elle ne venait pas il irait la chercher chez elle.

Un évadé repris après 19 ans

■ Évadé d'un pénitencier de Nouvelle-Écosse depuis 19 ans, Jeffrey Earl Korn, 43 ans, a été arrêté mercredi par des enquêteurs de la répression du banditisme de la Sûreté du Québec.

Les policiers l'ont arrêté par hasard, dans le cadre d'une autre enquête, mais ils ont pris connaissance de sa véritable identité par ses empreintes digitales.

Le 12 octobre 1971, Korn a été condamné à sept ans de pénitencier pour importation de stupéfiants. Il s'est évadé le 30 septembre 1972. Citoyen américain du New-Jersy, il était alors détenu à la prison de Spring Hil, en Nouvelle-Écosse.

Depuis son arrestation, il était activement recherché par tous les corps policiers canadiens. Il a comparu hier après-midi à Montréal pour supposition de personne (utilisation d'une fausse identité) et sera renvoyé en Nouvelle-Écosse pour y être jugé en rapport avec son évasion.

Quelle chance que vous soyez abonné à *La Presse!*

Aujourd'hui, nos gagnants:

M. Sirois, 34e Avenue à Bois-des-Filion (210207S01)
M. Lazure, rang Double à Saint-Urbain-de-Chat (210963L03)
Mme Diotte, rue Marie-Boulard à Boucherville (237062D00)
M. Tedeski, promenade Forestwood à Rosemère (248010T00)
Mme Gaudette, rue Greenfield à Greenfield Park (224308G02)

Votre nom apparaît sur cette liste? Quelle chance!

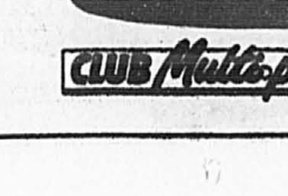

Dans ce cas, vous avez jusqu'à demain 17 h pour nous joindre au numéro 285-6964. Vous gagnez une **adhésion gratuite au CLUB MULTI-POINTS,** d'une valeur de 24,95 $, en plus de **100 $ en bons d'épicerie STEINBERG.**

Bravo à nos dix abonnés chanceux qui ont gagné 1 000 $ en bons d'épicerie Steinberg, parce qu'ils étaient déjà membres du club Multi-points.

La valeur totale des prix offerts est de plus de 30 000 $. Le bon d'épicerie de 1 000 $ est offert aux dix premières personnes gagnantes qui sont aussi membres du CLUB Multi-points. Ce concours se termine le 30 septembre 1991. Le texte des règlements du concours est disponible à *La Presse.*

La Presse
CLUB Multi-points

3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS *LA PRESSE.*

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant :

07366618

Sinon, composez à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688

CLUB Multi points

La Presse

LIRE LA PRESSE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

RÉSULTATS loto-québec

loto-québec

Tirage du 91-09-25

Lotto 6/49 — Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

10 17 23 29 30 43

No complémentaire: 19

	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	2 161 961,50$
5/6+	5	130 917,70$
5/6	330	1 586,90$
4/6	16 355	61,30$
3/6	288 298	10,00$

VENTES TOTALES: 16 104 229,00$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF) : 2 500 000,00$

Prochain tirage: 91-09-28

Tirage du 91-09-25

Extra — Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage

NUMÉROS	LOTS
866021	100 000 $
66021	1 000 $
6021	250 $
021	50 $
21	10 $
1	2 $

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

S'élevant contre l'école fourre-tout, Lorraine Pagé souhaite que les enseignants aient le temps d'enseigner

MARTHA GAGNON

■ La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, affirme que ce n'est pas le rôle des enseignants de donner des cours de prévention sur la drogue.

«Si cela continue, les enseignants n'auront plus le temps d'enseigner. On leur demande de régler tous les problèmes de la société, de distribuer les muffins et les berlingots de lait aux enfants pauvres, de prévenir les MTS, de dépister les enfants victimes d'abus et de participer à la lutte contre la drogue». C'est l'école fourre-tout!

Mme Pagé doute de l'efficacité du nouveau programme mis de l'avant par le ministère de l'Éducation qui dépensera 13 millions, au cours des quatre prochaines années, pour donner des cours de prévention sur la drogue dans toutes les écoles du Québec et engager des intervenants en toxicomanie.

La présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec a fait ces commentaires dans le cadre du congrès international «Drogue et société». Selon elle, on a des attentes démesurées à l'égard des enseignants. «On oublie que leur rôle premier est d'enseigner. L'école peut faire beaucoup, mais elle ne peut tout faire. Elle n'est pas le seul lieu d'apprentissage.»

Dès l'an prochain, les enseignants de la formation personnelle et sociale devront donner 17 heures de cours sur la drogue dans les écoles de la CECM, de la cinquième année à la fin du secondaire. Si l'on se fie à Mme Pagé, cette initiative soulève peu d'enthousiasme chez les enseignants.

La présidente syndicale reproche aux autorités scolaires d'avoir coupé de moitié dans tous les services professionnels: psychologues, travailleurs sociaux, infirmières, conseillers. «Voilà ce qui manque dans l'école!» À son avis, si on ne repense pas toute l'organisation des services professionels, les cours sur la drogue ne seront pas d'une grande utilité.

«L'école, comme les jeunes dont elle est responsable, est aujourd'hui abandonnée à elle-même. Il faut retrouver le goût de l'éducation.»

Pour Mme Pagé, les jeunes que l'on accueille chaque jour dans les écoles sont le produit d'une «société d'exclusion» d'un «Québec cassé en deux» où la prospérité des uns s'appuie sur la misère sans espoir des autres. «Nous subissons dans les écoles les contrecoups des problèmes engendrés par notre développement économique. L'école se perçoit comme une entreprise de dressage au profit de l'entreprise. La valeur marchande est le diplôme.»

PHOTO ROBERT NADON *La Presse*

Lorraine Pagé

Le ministère de l'Éducation commence son programme dans les écoles de la CECM qui recevront 2,1 millions en 1991-92 pour former les enseignants et recruter des personnes-ressources en toxicomanie.

Ces personnes, dit-on, seront des intervenants de première ligne dont le salaire sera autour de 32 000 $. Le ministère s'engage à verser chaque année plus de quatre millions aux commissions scolaires pour le paiement des salaires du nouveau personnel. On devrait créer onze postes à la CECM. Le rôle de ce nouvel éducateur sera de dépister les élèves qui ont des problèmes de drogue, de leur fournir de l'aide, en plus de supporter les enseignants.

Encore là, Mme Pagé doute de l'efficacité de la mesure. «Il y a quatre ans, on a même coupé le poste du responsable de la prévention en toxicomanie à la CECM. Alors?»

Au ministère de l'Éducation, il semble qu'on ait voulu réagir rapidement au rapport de la Commission Bertrand sur la lutte contre la drogue qui recommandait une implication plus grande des enseignants.

La CUM participera, à Paris, à une conférence internationale sur la drogue, la sécurité et la délinquance juvénile

PIERRE GINGRAS

■ La Communauté urbaine de Montréal participera à la deuxième Conférence internationale sur la sécurité, les drogues et la prévention de la délinquance en milieu urbain, qui aura lieu à Paris en novembre, a annoncé hier le président de la CUM, Michel Hamelin.

Cette rencontre dont la CUM avait été un des instigateurs en 1989, devrait réunir cette fois plus de 1200 délégués du monde entier qui partageront leurs expériences en vue d'amener les citoyens à ne plus consommer de drogue et à réduire ainsi les impacts sociaux et économiques de ce fléau mondial.

La conférence est d'ailleurs organisée par la CUM, la Fédération canadienne des municipalités, la conférences des maires des États-Unis ainsi que le Forum des collectivités territoriales européennes pour la sécurité urbaine, une organisation regroupant les principales villes d'Europe.

Selon M. Hamelin, il est devenu évident que doubler le nombre de policiers et incarcérer le plus de contrevenants possible a très peu d'impact sur le crime et la sécurité dans une ville. On sait que la consommation et le trafic de stupéfiants est une des principales cause de criminalité en milieu urbain. Au Canada, la lutte contre la drogues coûte sept milliards par année.

Selon les organisateurs de la conférence, il faut s'occuper dorénavant des causes qui amènent des gens à consommer de la drogue.

Pour sa part le président du Forum des collectivités, M. Gilbert Bonnemaison, a mentionné que tous les pays se devaient de gagner rapidement la guerre contre la drogue. Selon lui le blanchiment de centaines de milliards de dollars par année par les narcotrafiquants ne pouvaient que mettre en péril les démocraties.

Les participants se sont montrés opposés à toute forme de légalisation de la drogue.

La drogue sort des écoles mais elle s'en va ailleurs

MARTHA GAGNON

■ La drogue circule moins facilement dans les écoles, mais les jeunes continuent de s'approvisionner dans la rue.

C'est du moins l'opinion de M. Gerry Pagé, coordonnateur de la prévention de la drogue au ministère de l'Éducation. Selon lui, «on n'a pas perdu le contrôle dans les écoles; les pushers sont moins nombreux. Si la demande est encore là, l'offre y est beaucoup moins.»

D'après M. Pagé, les actions concertées de la police et des autorités scolaires ont été efficaces, même s'il y a eu des excès ou des écarts de conduite à certains moments. «La drogue sort des écoles, mais elle s'en va ailleurs», dit-il. Le problème se déplace. La surveillance et les règlements étant de plus en plus sévères, les jeunes ont davantage peur de consommer à l'école. Ils attendent d'être à l'extérieur.

«C'est pourquoi il faut continuer à faire de la prévention. On sort la drogue des écoles, mais on ne sort pas le problème. Il y a encore des jeunes qui ont des problèmes. C'est seulement le lieu de consommation qui a changé.»

La méthode Joe Clark

Il semble qu'on n'aura pas à utiliser la méthode de la matraque de Joe Clark, un ancien directeur d'école qui a connu une grande popularité aux États-Unis. En l'entendant hier, au congrès international «Drogue et société» qui se termine aujourd'hui, des participants ont eu des frissons.

Cet ex-militaire a raconté qu'il avait transformé son école du New Jersey en véritable camp militaire pour expulser les pushers et remettre de l'ordre. Il a été jusqu'à mettre des chaînes aux portes, à se promener avec un porte-voix et une matraque et à obliger les étudiants à se conformer à une tenue vestimentaire très stricte. En une journée, il a mis à la porte 300 élèves parce qu'ils avaient commis des agressions, insultés les professeurs et vendu de la drogue.

Il existait à cette école un climat de violence qui effrayait les enseignants et les autorités: agressions, couteaux, vols, etc. Pour avoir réussi à rétablir la discipline, Joe Clark a reçu une médaille du gouverneur de l'état et a été nommé parmi les principaux leaders. Il a même fait la couverture du Time magazine et l'ex-président Reagan l'a cité en exemple.

Il est peu probable que le Québec importe la méthode Clark. «Heureusement! dit M. Marcel Saint-Jacques, coordonnateur des services des études à la CECM. L'important, c'est que le message soit clair: pas de drogue à l'école. Mais il ne faudrait pas matraquer tous ceux qui ont des problèmes de consommation. Derrière la drogue, il y a une histoire, une famille, un quartier et une explication.»

Le ministère de l'Éducation doit révéler bientôt les résultats d'une enquête effectuée auprès de 7000 étudiants, de 12 à 17 ans, sur leurs habitudes de vie, dont la consommation de drogue et d'alcool.

D'après M. Gerry Pagé, la consommation de haschich viendrait au premier rang, bien avant l'alcool. Les jeunes consommeraient avant tout pour la curiosité et le plaisir, mais aussi pour se sentir mieux dans leur peau.

MULTI LUMINAIRE

Le magicien de la lumière !

119$ — Lampe suspendue halogène double sur tige rigide. 2 ampoules 150W. Noir ou blanc.

89$ — Plafonnier à 3 têtes ajustables. Pour ampoule halogène MR 16 50W. Noir ou blanc.

59$ — Économisez 40 %. Lampe de table halogène. Noir ou blanc. Aussi disponible en fini plaqué or. 159 $ (Non-illustrée).

399$ — Aspirateur central à filtre permanent double auto-nettoyant avec ensemble d'accessoires 9 morceaux. Boyau de 30 pieds à l'épreuve de l'écrasement, tuyauterie, raccords, 3 prises murales. Garantie de satisfaction complète de 1 an ou argent remis.

45$ — Luminaire encastré dirigeable. Pour ampoule halogène MR 16 50W. Hauteur totale de trois pouces pour installation aux endroits restreints. Fini blanc ou noir granulé.

Ampoule en sus

LAVAL, 1772, Le Corbusier, Laval (Québec), H7S 2K1, (514) 688-0936
BROSSARD, 5855, boul. Taschereau, Brossard (Québec), J4Z 1A5, (514) 443-4303
LONGUEUIL, 3205, Chemin Chambly, Longueuil (Québec), J4L 1N3, (514) 670-4841
POINTE-CLAIRE, 950, boul. St-Jean, Pointe-Claire (Québec), H9R 5N8, (514) 630-7353
REPENTIGNY, 85, boul. Brien, Repentigny (Québec), J6A 8B6, (514) 654-9104
ST-LÉONARD, 5838, Métropolitain est, St-Léonard (Québec), H1S 1A7, (514) 257-1536
ST-JEAN, 575, rue Pierre Caisse, St-Jean (Québec), J3A 1P1, (514) 349-6781

Arthabaska • Brossard • Drummondville • Gatineau • Granby • Laval • Lévis • Longueuil • Nepean • Neufchatel • Pointe-Claire • Québec • Repentigny • Rimouski • St-Jean • St-Léonard • Shawinigan • Sherbrooke • Trois-Rivières

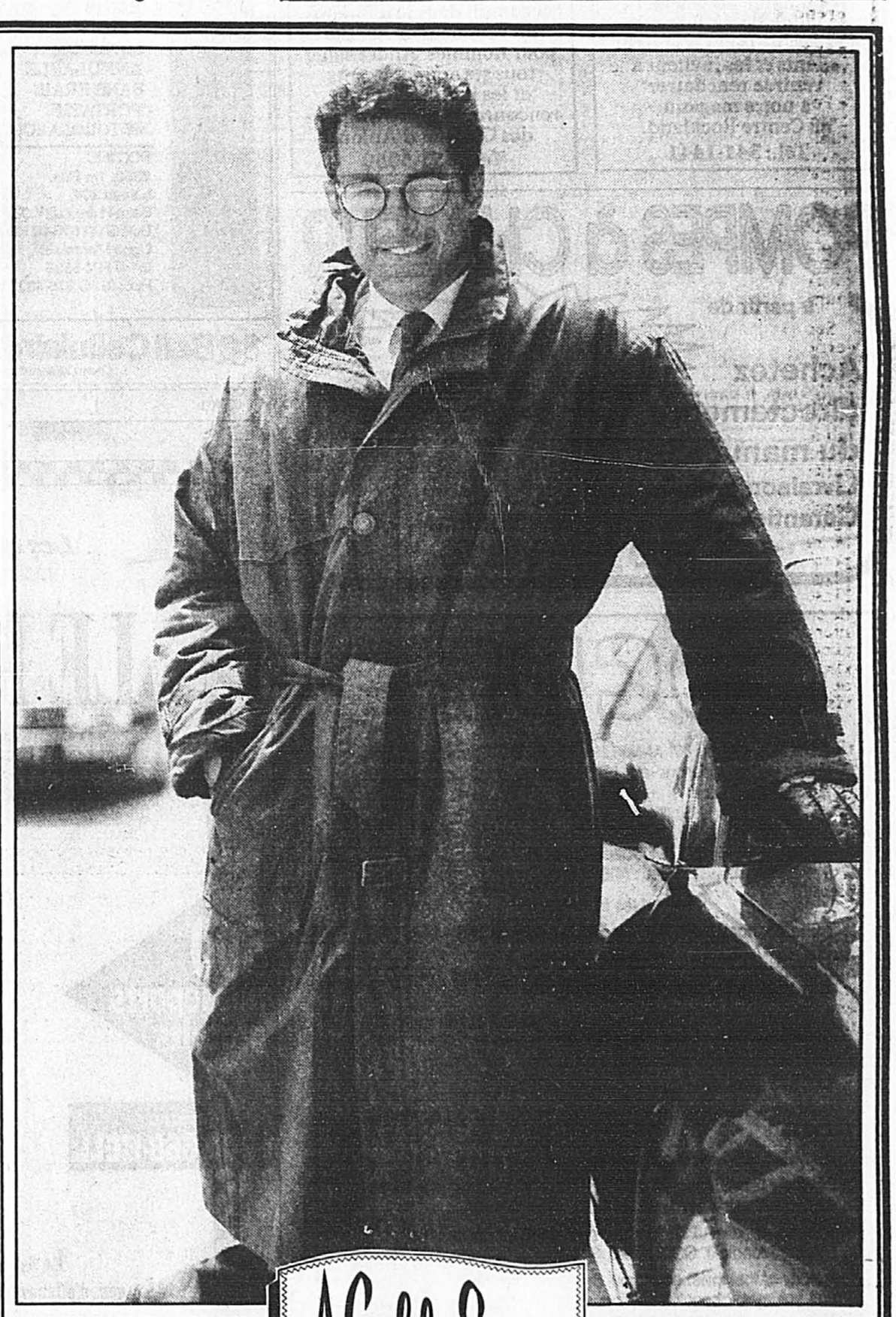

A. Gold & Sons DEPUIS 1899

La seule caractéristique démesurée de ce trench d'hiver c'est le rabais incroyable de 122 $

Incroyablement léger. Incroyablement confortable au volant. Incroyablement élégant et chaud. À un prix incroyablement intéressant.

Seulement

ORDINAIRE 250 $ — Olive • Kaki • Gris foncé • Bourgogne

128 $

ÉCONOMISEZ 122 $ • Tailles 36 à 46

Remarquez ces caractéristiques spéciales: doublure matelassée; grande poche intérieure; col garni en cuir; poches latérales; taille et poignets ceinturés; extérieur coton / nylon; col coupe vent avec attache; empiècement au dos; style contemporain.

• MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD • CENTRE ROCKLAND • 960, STE-CATHERINE O. • LA PLACE VERTU • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • GALERIES D'ANJOU • PROMENADES ST-BRUNO • CARREFOUR LAVAL

Cartes American Express, Visa, MasterCard, Diners, A. Gold & Sons

Pas de chasse à Laval

■ Contrairement à ce que croit le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Laval n'a pas de territoire de chasse dans son secteur.

Les policiers locaux sont inondés d'appels de citoyens qui se plaignent du bruit occasionné par les chasseurs qui tirent même parfois en direction des berges où la densité de la population est forte.

Le Service de la police municipale rappelle aux adeptes de cette discipline sportive qu'un règlement municipal, le L-1630 (article 26.1), est formel à ce sujet.

Le territoire de Laval comprend la totalité de l'île Jésus ainsi que les cours d'eau qui l'entourent, jusqu'à leur centre par rapport à la rive opposée.

Les Montréalais manquent de chaleur et de politesse envers les touristes

GILLES GAUTHIER

■ Plus de 8 millions seront injectés pour attirer les touristes aux fêtes du 350e anniversaire de Montréal l'an prochain mais il faudrait aussi investir pour tenter de rendre la population locale plus polie et accueillante à leur endroit.

«Les Montréalais, qui étaient chaleureux et accueillants, ont perdu ces grandes qualités», a déclaré hier soir Charles Lapointe, PDG de l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, qui comparaissait devant la Commission du développement économique du conseil municipal de la Ville.

«Il y a depuis deux ou trois ans une désaffection à l'endroit de Montréal», d'affirmer M. Lapointe, qui l'attribue en bonne partie au manque de chaleur humaine et de politesse. «Les touristes considèrent que Québec est plus bilingue que Montréal», poursuit-il. «Il y a quelques chose qui ne marche pas».

Ce nouveau climat, qui résulte notamment selon lui de la pauvreté et du climat politique, a été constaté lors d'enquêtes auprès de touristes canadiens et américains, lors de l'analyse de commentaires et de plaintes et lors de l'écoute de lignes ouvertes portant sur le tourisme.

Même son de cloche du côté de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. «Les touristes ne sont pas accueillis correctement et ne sont pas servis avec le sourire», affirme son président, Jean Guilbault. «Nous constatons que Montréal n'est plus conidérée comme une ville accueillante et hospitalière».

«Quand le touriste qui a été mal accueilli retourne chez lui, le bouche à oreille produit un effet multiplicateur», explique-t-il. «Il faut revendre Montréal aux Montréalais. Ils ne connaissent pes leur ville, s'en sont désintéressés. Parmi les gens qui nous entourent, personne n'a visité le Jardin chinois du Jardin Botanique, qui est pourtant une splendeur».

Selon M. Lapointe, il faut mettre sur pied, en collaboration avec la CUM, une campagne massive auprès des Montréalais pour leur faire comprendre qu'un bon accueil des touristes contribue à garder leur ville en santé. Il rappelle que la Ville de Québec l'a fait avec succès.

Entretemps, l'Office consacrera 4 millions en 1992 à la promotion touristique. Montréal reçoit 6 millions de visiteurs cette année et on veut augmenter ce nombre d'un million l'an prochain. La Corporation des fêtes du 350e en injectera autant.

Un enfant de dix ans réclame le prix en argent qu'il a gagné

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Quatre commissaires de la Régie des loteries du Québec ont pris, hier, en délibéré la requête d'un avocat qui réclame le paiement d'un prix en argent gagné par un enfant de 10 ans dans le cadre de la campagne de financement d'Opération Enfants-Soleil.

Les personnes qui achetaient les billets de tirage au prix de 20 $, offerts par l'agence Re-Max, étaient invitées à se rendre dans l'un des bureaux de cette firme afin de prendre connaissance des règlements du concours. Les prix étaient une somme de 50 000$ applicable à l'achat d'une maison et une hypothèque de 75 000$ sans intérêt pour trois ans.

Dans les règlements du concours. il est notamment écrit que ce tirage s'adressait aux personnes de 18 ans et plus.

L'avocat des réquérants, Me Alain Manseau, soutient que cela ne veut pas dire qu'une personne mineure ne pouvait participer à ce tirage.

De plus, la mère, Mme Monique Arsenault, représentante pour Re-Max, a expliqué aux commissaires qu'elle n'avait jamais vu les règlements affichés dans l'endroit où elle travaillait. Une reponsable de deux bureaux de cette agence, Mme Huguette Calvé, est venue corroborer les propos de Mme Arsenault.

Si le concours était organisé par Re-Max, le permis de la Régie autorisant le tirage avait été émis à Opération Enfants-Soleil.

Me Manseau demande donc à Opération Enfants-Soleil, au nom de la famille, de remettre le prix gagné. Mme Arsenault avait mis les billets, achetés lors de son anniversaire de naissance, au nom de ses trois enfants pour qu'ils lui portent chance.

Avant de se présenter devant la Régie, Me Manseau avait sans aucun doute pris quelques renseignements sur le déroulement de telles audiences puisque son associé, Me Michel Groulx, était l'avocat de la famille Lavigueur, désormais célèbre.

TABLEAU D'HONNEUR

FRED GEROME

A. Gold & Sons
Centre Rockland

A. Gold & Sons a le plaisir d'honorer Fred Gerome. Fred est un professionnel accompli, avec plus de 46 ans d'expérience dans le domaine du vêtement de qualité pour hommes. Fred salue tous ses amis et clients et les invitent à venir le rencontrer à notre magasin au Centre Rockland.

Tél.: 341-1441

TABLEAU D'HONNEUR

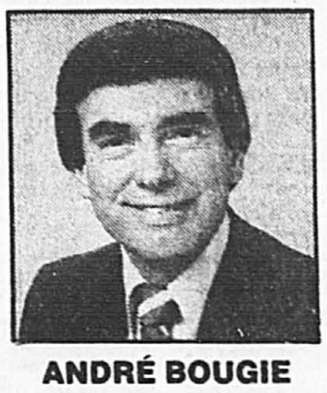

ANDRÉ BOUGIE

A. Gold & Sons
Les Galeries d'Anjou

A. Gold & Sons a le plaisir d'honorer André Bougie, qui fait partie de notre organisation depuis 33 ans. André est un professionnel accompli dans le domaine du vêtement de qualité pour hommes. André salue tous ses amis et clients et les invite à venir le rencontrer à notre magasin des Galeries d'Anjou.

Tél.: 353-5050

LOCATION
19,95 $
PAR MOIS
OU ACHAT:
499 $

INCLUANT:
- BATTERIE
- CHARGEUR AC
- ÉTUIS
- 9 MOIS MINIMUM
- ANNULABLE SANS FRAIS
- PORTATIF MOTOROLA 8000

RCC INC.,
3350, 1re Rue,
bureau 204,
Saint-Hubert J3Y 9Z7
Bur.:(514) 676-9919
Ligne Montréal:
(514) 592-5535
Fax.: (514) 676-4323

Bell Cellulaire
Centre Cellulaire Plus

Des organismes réclament des logements collectifs sur le site du Centre Paul-Sauvé

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ La Ville de Montréal n'a pas encore fait connaître son projet de construction sur l'emplacement du Centre Paul-Sauvé, voué au pic du démolisseur, que déjà un plan vient d'être présenté par les groupes populaires du quartier.

Si la Ville pense privilégier la construction de condos et de logements capables de ramener sur son territoire, au coin des rues Pie IX et Beaubien, des propriétaires souvent attirés par les banlieues, la Table de concertation logement-aménagement de la Petite-Patrie-Rosemont réclame au moins 62 p. cent de logements subventionnés d'après les revenus. Cette table de concertation regroupe une vingtaine d'organismes de ce secteur de la ville, deux CLSC, deux comités de logement ainsi que le Comité de vie de quartier (COVIQ), qui représente de 500 à 1000 personnes.

«Il faut partir du principe qu'il faut cent pour cent de logements collectifs, a déclaré hier Mme Claude Bégin, du COVIQ, en dévoilant le projet de la Table de concertation, même si un pourcentage de ces logements est au prix du marché.» Pour appuyer la démarche des groupes populaires, la Table de concertation a rappelé que pour 14 000 personnes du quartier concerné, il faut dépenser 30 p. cent du revenu pour le logement, et que 1573 ménages y sont en attente d'un HLM.

Les logements privés sont trop chers, répond la Table de concertation aux propriétaires qui se plaignent de recenser 1200 appartements vacants. Les groupes populaires proposent donc la construction de logements sociaux, et d'un «complexe multifonctionnel novateur», sur ce qui représente un des derniers grands terrains de Rosemont, dont la vocation mixte (résidentielle, commerciale, communautaire et de service) parait ne faire aucun doute.

Les loisirs: un bingo

La Table de concertation propose la construction de 248 logements pour personnes âgées, 216 pour des familles, 96 pour des étudiants du cégep de Rosement. Toutes les unités de logement pour personnes âgées seraient subventionnées en totalité, de même que 58 p. cent des logements des familles. Au total, 62 p. cent de logements subventionnés destinés aux personnes âgées en vue de prolonger leur autonomie, aux ménages à faibles revenus et aux familles monoparentales.

Ces logements pourraient être gérés sous forme de coopératives, d'organismes à but non lucratif et de HLM. Enfin, des espaces récréatifs et de loisirs (exemple: un bingo), un point de service de la Maison de la culture de Rosemont ainsi que des espaces commerciaux (dépanneurs, fruiterie... etc.) sont prévus.

«Nous voulons que la Ville consulte la population, mais qu'elle suive les recommandations après, a demandé Jacques Charest, de la Table de concertation. Nous allons déposer notre projet au bureau de Mme Léa Cousineau, à l'hôtel de ville.»

POMPES à CHALEUR

à partir de 1 795 $

Achetez directement du manufacturier
Livraison gratuite
Garantie de 5 ans du manufacturier
1 800 668-4379

P0000003 - 930

OCDE

1961 1991 TRENTIÈME ANNIVERSAIRE

Dans le cadre du **30e ANNIVERSAIRE DE L'OCDE,** une exposition-vente de publications de l'Organisation aura lieu du 2 au 5 octobre 1991 à la

Bibliothèque Gabrielle Roy
350, rue Saint-Joseph est
Québec (Québec)
Tél. : (418) 529-0924

Parmi les titres exposés

Étude économique sur le Canada, Septembre 1991 - Série 1990-1991 - $ 17.25
(Abonnement à la série des études économiques 1991-1992 - 17 à 19 études à paraître : $ 237.75)

Perspectives économiques de l'OCDE N° 49/Juillet 1991 ou N° 50/Décembre 1991 - $ 31.75
(Abonnement 1992 - 2 numéros : $ 51.50)

OCDE - Perspectives de l'emploi/Juillet 1991, $ 55.50

Ressources humaines et technologies de fabrication avancées. $ 47.75

Nouvelles formes d'enseignement supérieur. $ 29.25

L'état de l'environnement et Supplément : Indicateurs de l'environnement - Une étude préliminaire - 1991, $ 50.25

L'économie de l'URSS. Résumé et recommandations, par FMI, Banque Mondiale, OCDE, BERD. $ 21.25

A study of the soviet economy
Trois volumes, disponibles uniquement en anglais, qui contiennent les informations détaillées, les analyses et les recommandations qui ont servi de base au rapport précédent. $ 132.00

Concurrence et développement économiques. $ 45.00

Politiques. Marchés et échanges agricoles : Suivi et perspectives 1991. $ 60.75

Offre spéciale 30e anniversaire

Un abonnement à l'OBSERVATEUR DE L'OCDE du N° 173 au N° 178 comprenant l'envoi gratuit des numéros 171 et 172. Prix : $ 29.25

Catalogue des publications de l'OCDE. L'OCDE en bref. L'OCDE en chiffres : Gratuits.

Les publications de l'OCDE sont en vente toute l'année à l'adresse suivante :
LES EDITIONS LA LIBERTE Inc., 3020 Chemin Saint-Foy, Sainte-Foy, Québec, GIX 3V6. Téléphone et télécopieur (418) 658-3763.

OCDE
ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES
2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France

Les quatre journées les plus importantes de toute votre année... quatre jours pour prospecter !

LE MONDE DES AFFAIRES®

DU 3 AU 6 OCTOBRE 1991 PLACE BONAVENTURE MONTRÉAL 7e EDITION

L'interurbain Bell vous invite au

500 passeports gratuits

Appelez : 1 800 668-BELL

ATTENTION :
Des passeports gratuits seront insérés dans La Presse du samedi 28 septembre 1991

500 EXPOSANTS
100 CONFÉRENCES

Le Salon de la Relance 1991 est le plus important salon du genre au Canada — spécialement conçu pour les gens d'affaires. Visiteurs ou exposants, toutes les personnes présentes au Salon profitent de ces quatre journées uniques pour venir s'enrichir dans cette gigantesque «boîte à idées» composée de 10 salons thématiques. On y traite de tout, on y rejoint plus de 25 000 gens d'affaires, on y fait des contacts, on y trouve des acheteurs, on s'y positionne :
c'est l'outil privilégié du monde des affaires !

SALON DES ACHATS : Ici, vous trouverez 50 acheteurs de la grande entreprise et du gouvernement qui désirent favoriser les fournisseurs québécois, petits ou grands. Plus de 35 milliards de dollars en contrats de produits et services vous y attendent! Venez garnir votre carnet de commande pour toute l'année... en un seul endroit !

SALON PUBLICITE ET MARKETING : Assistez à des conférences inestimables sur le marketing direct, la promotion et les médias. Venez rencontrer des publicitaires qui vous en donnent pour votre argent... peu importe votre budget et courez la chance de gagner une campagne de publicité de 25 000 $. Règlements à l'entrée du Salon

NOUVEAU

SALON AUTOS ET TRANSPORT : Voici l'occasion de venir choisir votre voiture de l'année en profitant de la concurrence internationale! Des modèles de luxe 1992... des Lexus, Acura et Infiniti japonaises... des Volvo, BMW et Jaguar européennes... ou une Cadillac nouvelle génération à l'américaine! Venez voir le Salon et assistez au lancement nord-américain de la Volvo 960!

PLUS 7 AUTRES SALONS THÉMATIQUES

Entrepreneurship CRIQ

SEARS

Vous en avez p gent ...et plus

HÂTEZ-VOUS! UN JOUR SEULEMENT **OFFRES SUPER SPÉCIALES**

Les premiers 25 clients, dans tous les magasins Sears, qui font l'achat d'un aspirateur Power-Mate[MD] recevront un mini aspirateur à électrobrosse Power-Mate Junior[MC] sans frais supplémentaires.

Limite de 1 prime par client. La prime doit accompagner tout retour de marchandise. Sears désignera les 25 premiers clients et sa décision sera finale.

SEULEMENT 69,95 la paire
Sears ord. 94,95$
Rabais 25$! Chaussures de marche Reebok[MD] en cuir. Pour hommes. Noir. Pointures avec demies: 7-10, 11 et 12. Pour femmes. Blanc. Pointures avec

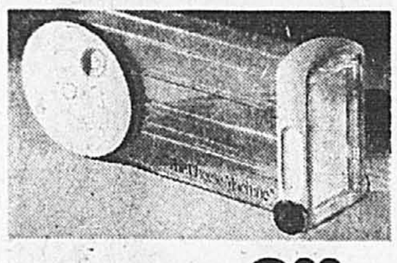

SEULEMENT 9,99 Ch.
Sears ord. 15,99$
Appareil "Starfrit" pour trancher et ranger le fromage. No 22910.

SEULEMENT 4,88 Ch.
Sears ord. 11,74$
Théière en céramique. Cap. 6 tasses, offerte en bleu ou rose. No 14260.

SEULEMENT 39,96 Ch.
Sears ord. 49,96$
Tapis décoratifs aux plus bas prix depuis 3 ans! 4' X 5'9". No 24060.
Seulement 20 tapis par magasin

PYJAMAS 1 OU 2 PIÈCES EN FLANELLETTE POUR ENFANTS

4,88 - 7,88

Modèles en couleurs et imprimés variés offerts en tailles variées pour filles, garçons, bébés, et tout-petits.

SEULEMENT 2,88 le paquet
Sears ord. 3,99$
Chaussettes de coton. En paquet de 3, pour filles ou garçons. Faites provision!

PANTALON HABILLÉ ET TOUT-ALLER POUR HOMMES

14,99 Ch.

Offert dans un large éventail de tissus et de couleurs. Tailles 30-40.

UNE LIMITE DE 10 FOURS À MICRO-ONDES PAR MAGASIN

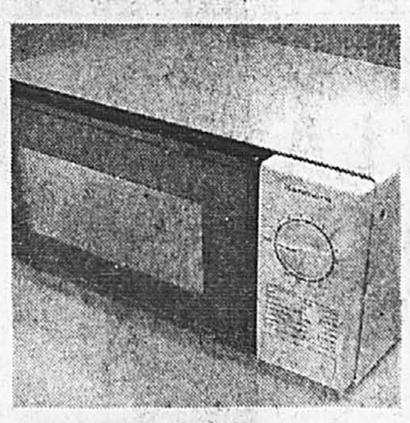

79,99 Ch.

Four à micro-ondes compact 0.4 pi.cu. avec minuterie mécanique 15 minutes. 450 watts. Blanc. No 86101.

LES MOLLETONNÉS DRAGON... POUR LES FEMMES ACTIVES

RABAIS 40%

Séparables assortis... des hauts et pantalons que l'on peut laver et sécher à la machine. Sears ord. 15,97$-29,97$. Ch.....**9,49$-17,98$**

SEULEMENT 45$

L'Air du Temps... Une offre vraiment spéciale! Incluant l'Eau de toilette 30 mL, lotion pour le corps 200 mL et parfum 6 mL. (une valeur de 140$*)
***Cette valeur est basée sur une moyenne des prix Sears ord. par mL.**

SEULEMENT 4,99 Ch.

De Pierre Cardin... boucles d'oreilles et épinglettes à un prix incroyable! Venez choisir vos préférées chez Sears!

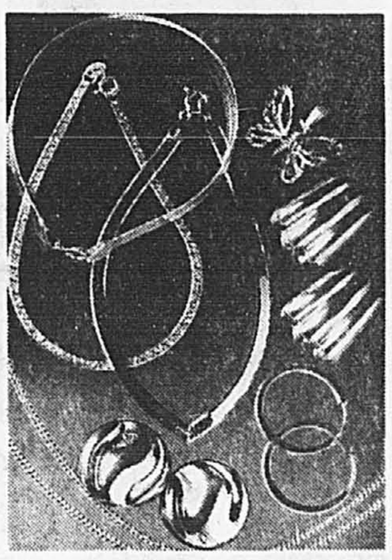

SEULEMENT 4,99 Ch.
En argent sterling: boucles d'oreilles, chaînes et breloques...un seul bas prix.

39,99 Vestes 59,99 Manteaux
Pour femmes: vestes et manteaux en mélange de laine en couleurs d'automne choisies. Tailles 8-16.

SEULEMENT 4,88 Ch.
Le plus bas prix jamais offert pour ce grand drap de bain 100% coton. 30 X 60".

RASOIR EXCLUSIF "MICRON 1000" DE BRAUN

49,99 Ch.

Un style européen à bivoltage et tondeuse pour poils plus longs. Étui pour voyage et miroir inclus.

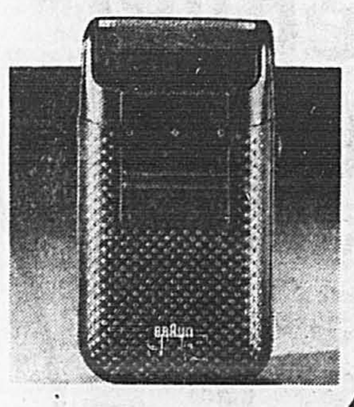

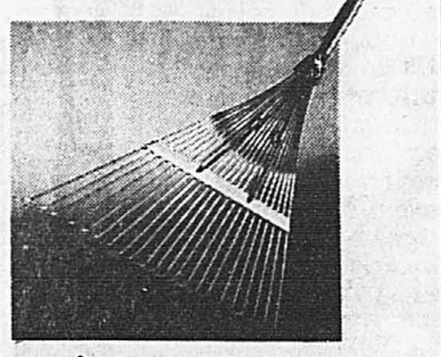

JUSTE À TEMPS POUR L'AUTOMNE

RABAIS 50%

Râteau style éventail Craftsman[MD]. Manche en bois dur. No 50459. Ord. 12,99$. Ch..**6,49$**
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears

HUILE À MOTEUR SPECTRUM[MD] MULTI-GRADE 10W30

99¢ ch. Sears ord. 1,79$
C'est bientôt le temps d'une vidange d'huile? Cette huile à moteur satisfait aux normes du fabricant et dans certains cas, les surpasse. Contenant de 1 L. No 11811.
Limite de 12 litres par client.

9,99 ch. Sears ord. 19,99$
Moitié prix sur barre d'alimentation! Avec six prises super pratiques. No 48622.

GRIL PRATIQUE! S'UTILISE SUR LA CUISINIÈRE

MOITIÉ PRIX

Servez-vous de votre cuisinière électrique, ou au gaz comme d'un barbecue-gril! Modèle à surface de cuisson anti-adhésive. No 10211. Ord. 12,97$. Ch.....**6,48$**

POUR PROTÉGER VOS CARTES DE COLLECTION

1,99 Le paquet
Sears ord. 3,99$
Pages plastifiées peuvent contenir 18 cartes lesquelles sont visibles des deux côtés. En paquet de 10. No 97608.

SEULEMENT 1,99 Ch.
Sears ord. 3,49$
Guide de prix des cartes de hockey ou base-ball plus 18 cartes hors-série. Commencez votre collection!

SEULEMENT 1,99 Ch.
Sears ord. 2,99$
Cartes de base-ball **Upper Deck.** Un assortiment de 50 cartes de base-ball de la marque la plus populaire!

SEULEMENT 2,49 Ch.
Sears ord. 2,99$-3,99$
Ens. pièces de construction **Lego[MD].** Pour commencer ou compléter votre collection.

SEULEMENT 9,99 Ch.
Petites voitures de collection à échelle 1/24 de "Majorette". Choix parmi 24 modèles en métal coulé.

SEULEMENT 9,99 Ch.
Transporteur "Majorette" avec 5 voitures. PRIME: à l'achat de ce transporteur, vous obtenez un catalogue en couleur!
Limite de 1 prime par client, jusqu'à épuisement des stocks. La prime doit accompagner tout retour de marchandise.

«L'incroyable réclame»

POUR MIEUX VOUS SERVIR! MAINTENANT OUVERT LE MERCREDI SOIR JUSQU'À 21 H

PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR SAMEDI LE 28 SEPTEMBRE 1991 SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT | **SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA** | **LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA** | **LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN**

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-Lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **Rouyn-Noranda:** 797-2321, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444. Copyright Canada, 1991, Sears Canada Inc.

Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Douglas & Desjardins

GRANDE VENTE DE TAPIS

TAPIS de première qualité RÉDUITS JUSQU'AU PRIX COÛTANT

LA VENTE SE TERMINE LE 30 SEPT. 1991

5 POUR 1

VOICI UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE

1. TAPIS RÉSISTACHE certifié par Du Pont
2. UN SOUS-TAPIS de première qualité
3. UNE INSTALLATION professionnelle et garantie à vie
4. La TPS incluse
5. La TVQ incluse

TAPIS RÉSISTACHE* CERTIFIÉ PAR DU PONT

A) Protection antistatique garantie pour la vie du tapis

B) Résiste au feutrage et à l'écrasement

*Marque de certification de E.I. du Pont de Nemours and Company

25,99$ v car.

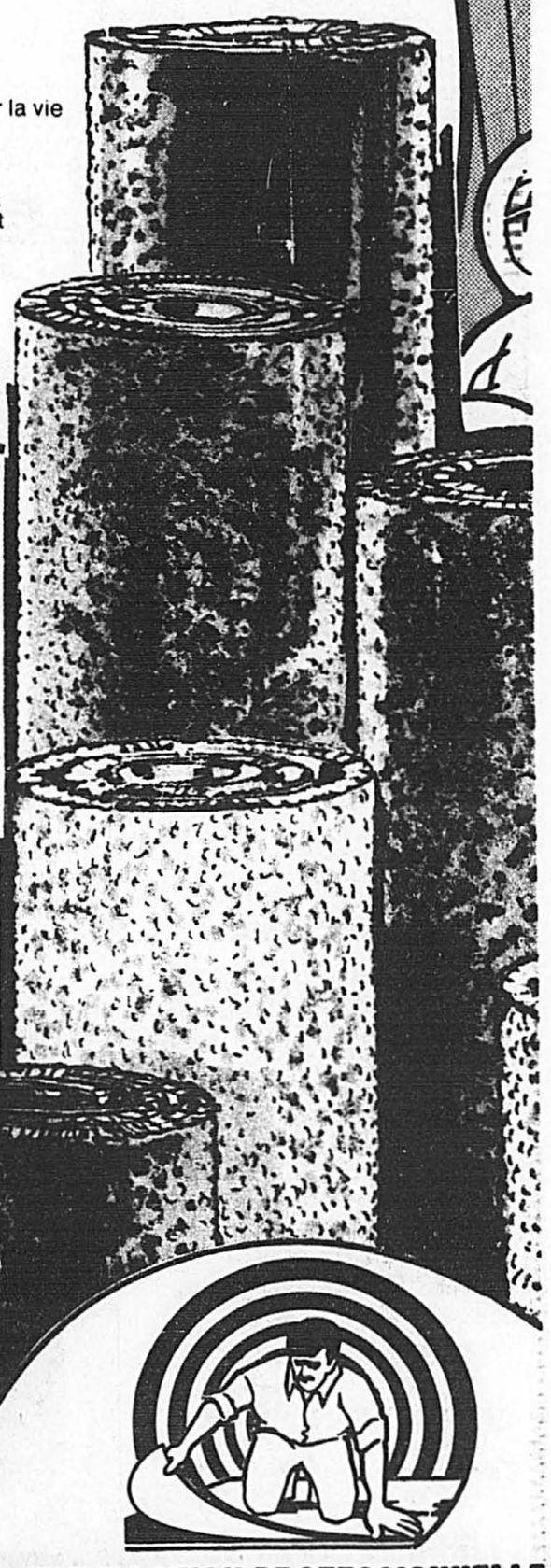

TAPIS RÉSISTACHE CERTIFIÉ PAR DU PONT

TAPIS «SAXONY»

- 100% en nylon certifié Du Pont
- Filament continu

11,99$ v car.

TAPIS RÉSISTACHE CERTIFIÉ PAR DU PONT

TAPIS «VELOURS»

- Haute densité
- Très résistant

17,99$ v car.

TAPIS RÉSISTACHE CERTIFIÉ PAR DU PONT

70%

ÉPARGNEZ JUSQU'À 70% SUR NOS BALANCES.

NOUS PAYONS LA *TPS.*

INSTALLATION PROFESSIONNELLE GARANTIE POUR LA VIE DU TAPIS

3 MOIS GRATUITS

Nous entreposons jusqu'à 3 mois sans frais supplémentaires

HEURES D'AFFAIRES:
Lun., mar. et mer. de 9 h à 18 h
Jeu. et ven. de 9 h à 21 h
Samedi de 9 h à 17 h

Douglas & Desjardins

MONTRÉAL
3856, CÔTE-VERTU
Ville St-Laurent
336-1234

BROSSARD
1875, PANAMA
BROSSARD
Une rue à l'est du pont Champlain
923-1234

LAVAL
420, BOUL. DES LAURENTIDES
Pont-Viau, Laval
Une rue au sud du boul. de la Concorde
668-4206

MasterCard VISA

Un trafiquant de drogue arrêté pour meurtre

MARIE-FRANCE LÉGER

■ Un trafiquant de drogues d'origine libanaise, Sadek Sadek, a été arrêté hier pour le meurtre au premier degré d'un jeune homme de 22 ans, retrouvé sans vie mercredi soir au sous-sol de la fruiterie Zena, au 365, avenue du Mont-Royal.

Le jeune homme a été poignardé à plusieurs reprises. Ce sont des patrouilleurs du poste 32 qui ont découvert le corps par hasard, ligoté à une poutre du sous-sol. Les policiers avaient décidé d'inspecter les lieux après avoir remarqué que la vitrine du commerce était fracassée.

Sadek Sadek, bien connu des services de police — il a déjà été arrêté à quelques reprises pour possession et trafic de cocaïne — louait la fruiterie et s'en servait apparemment comme couverture pour son trafic. Les enquêteurs ont également remarqué que des liens sectionnés entouraient une autre poutre du sous-sol, laissant supposer qu'une autre personne y avait été attachée.

Un commerçant d'origine libanaise, qui connaît bien Sadek, a confirmé à *La Presse* les véritables activités de l'accusé. «Au début, avec sa femme, c'était une vraie fruiterie. Après, il exploitait le commerce tout seul et les étalages étaient presque toujours vides. Il faisait du trafic de drogue», a dit le commerçant qui a préféré garder l'anonymat.

Les gens du quartier étaient également au courant des activités de Sadek Sadek. Le propriétaire de la fruiterie, M. Georges Veroutis, qui exploite aussi le restaurant Famous, coin Saint-Denis et Mont-Royal, a aperçu plusieurs fois Sadek, menottes aux poignets, sortir du magasin en compagnie des policiers. «On se doutait bien de ce qu'il faisait», s'est-il borné à dire, l'air bien las de toutes ces histoires.

D'après les policiers, Sadek détenait le contrôle du trafic pour les quartiers Saint-Michel et Parc Extension. Il faisait trembler tous les petits trafiquants et les *junkies* du coin. «Sadek est une référence très sûre dans le domaine. Tous les gens du milieu ont peur de lui», a indiqué un officier.

Le frère de Sadek est lui aussi très actif dans le trafic des stupéfiants. Il a d'ailleurs été arrêté il y a deux semaines.

Incapables de venir à bout des coquerelles, les nouveaux propriétaires poursuivent l'ancien

ANDRÉ CÉDILOT

■ La présence massive de blattes dans une maison d'habitation constitue-t-elle un vice caché au sens de la loi?

C'est ce que devra décider la Cour supérieure qui a été saisie, hier, d'une poursuite de 268 000 $ intentée par les nouveaux propriétaires d'un immeuble du quartier Saint-Michel infesté de ces repoussantes bestioles.

Les requérants — un couple d'Anjou — ont fait l'achat de la bâtisse le 29 mars dernier, mais ce n'est que fin juin, en peignant l'un des logements, qu'ils disent avoir aperçu pour la première fois les petits insectes dans la salle de bain.

Ils ont immédiatement fait appel à un exterminateur qui a vaporisé des produits chimiques. Le 10 août, il y avait encore tellement de «bibittes» qu'on a fait évacuer les occupants des huits logements durant six heures afin d'épandre des insecticides dans les moindres recoins.

Des coquerelles partout

Une semaine plus tard, les propriétaires s'arrachaient les cheveux: les locataires trouvaient des coquerelles partout, même dans les lits et dans les réfrigérateurs. Certains n'osaient plus prendre leurs repas à la maison, tandis que des enfants n'osaient plus dormir seuls ou aller dans les toilettes!

Des spécialistes sont venus à deux autres reprises, mais sans succès. D'après le document rédigé par Me Pasquale Artuso, deux locataires ont déjà signifié leur intention de quitter les lieux à compter du 1er octobre.

«L'immeuble ne sera plus habitable à brève échéance. S'ils avaient su qu'il y avait des blattes, mes clients ne se seraient jamais portés acquéreurs de l'édifice», écrit l'avocat, qui impute à l'ancien propriétaire l'entière responsabilité des problèmes des requérants.

Ce dernier, allègue Me Artuso, était au courant de l'invasion des blattes, mais n'en avait pas soufflé mot au moment de la vente. Il s'agit là, juridiquement, d'un cas de vice caché, estime-t-il.

Il réclame l'annulation de la vente et le remboursement du montant de 220 000 $ que ses clients ont versé à l'ancien propriétaire, ainsi que 48 307,79 $ en guise de dédommagement pour les travaux de réfection effectués à l'immeuble, la perte de temps encourue et... les frais de vaporisation des insecticides (ils se chiffrent, dit-on, à 2000 $)!

35e ANNIVERSAIRE DE L'INSTITUT REINE-MARIE

Les Soeurs de la Présentation de Marie célèbrent le 35e anniversaire de l'Institut Reine-Marie. Depuis 35 ans cette école secondaire, anciennement un Institut Familial, accueille les jeunes filles de Montréal et de la région.

Toutes les anciennes élèves ainsi que les professeurs(es) qui enseignent ou qui ont déjà enseigné à l'I.R.M. sont cordialement invité(e)s à des amicales qui auront lieu cet automne.

VOICI LE CALENDRIER DES ACTIVITÉS PRÉVUES:

29 septembre 1991:	retrouvailles 1956-72
6 octobre 1991:	retrouvailles 1973-81
3 novembre 1991:	retrouvailles 1982-91
24 mai 1992:	Fête de clôture

Le prix d'entrée est de 15 $ incluant l'inscription et le buffet. Pour de plus amples informations et pour confirmer votre présence, contactez l'Institut Reine-Marie au 382-0484 dans les plus brefs délais.

INSTITUT REINE-MARIE
ÉCOLE/SECONDAIRE
9300, boul. St-Michel
Montréal

LOTERIE GRATUITE
1,000,000 de BILLETS
DATE: SAMEDI 28 SEPT. AU 11 OCT.
LOCATION: TOUS LES MAGASINS
Cumberland
AUCUN ACHAT REQUIS
93,500 GAGNANTS
DÉTAILS EN MAGASIN!
GIGANTESQUE VENTE CELEBRATION ANNIVERSAIRE

Metropolitain
DEPUIS 1920
VENTE D'ENTREPÔT
FOURRURE - CUIR
VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR
APRÈS 71 ANS EN AFFAIRES
MAINTENANT OUVERT AU PUBLIC
HOMMES et FEMMES
2 DERNIERS JOURS
VENDREDI: MIDI - 9 h
SAMEDI: 10 h -4 h
MANTEAUX ET BLOUSONS DE VISON - RENARD - COYOTE -CASTOR
BANDEAUX ET CHAPEAUX DE FOURRURE
JUPES - PANTALONS - VESTONS - PELISSES
CUIR - SUÈDE - PEAUX DE MOUTON.
VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR
• SOIE IRISÉE • TAPISSERIE • MATELASSÉ • LAINAGE
1401 RUE LEGENDRE OUEST
UNE RUE AU NORD DU BOUL. MÉTROPOLITAIN, À L'OUEST DE L'ACADIE
DES MILLIERS DE MANTEAUX ET BLOUSONS
SAUVÉ 1401 LEGENDRE L'ACADIE MARCHE CENTRAL ST-LAURENT AUTOROUTE BOUL. MÉTROPOLITAIN ROCKLAND

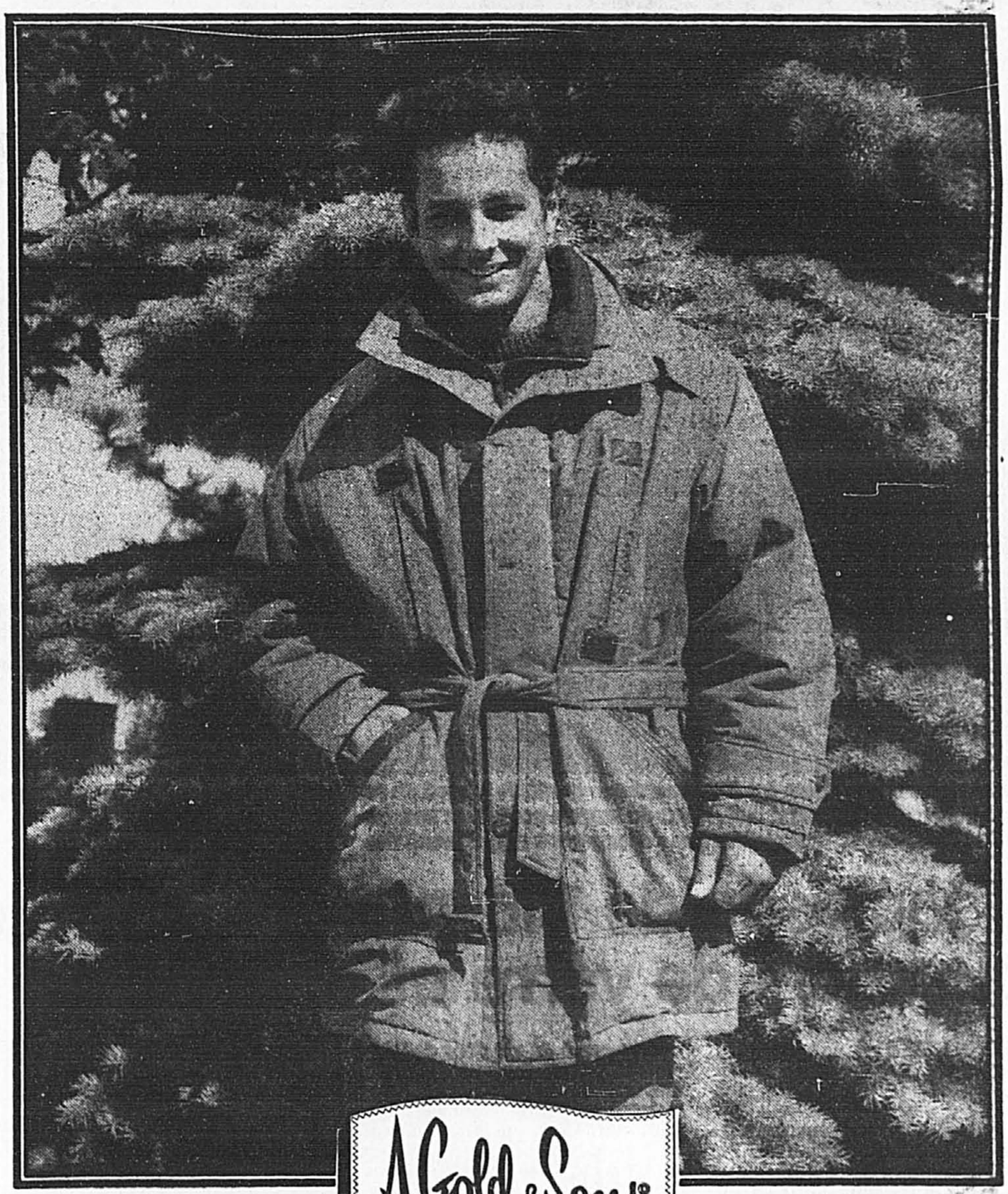

A. Gold & Sons
DEPUIS 1909
AG AG
Tout ce que vous avez toujours recherché dans un paletot ¾. Et plus encore. Avec une belle économie de 196 $ en prime.
De loin la meilleure aubaine en ville, à seulement 199 $. Vous aurez fière allure, serez bien au chaud et vous vous moquerez des intempéries dans ce superbe paletot ¾ dessiné en exclusivité pour A. Gold & Sons.
Seulement
Ordinaire 395 $ Kaki • vert • noir
199$
Économisez 196 $ Tailles 36 à 46
Voyez ces superbes caractéristiques: 2 poches supérieures, 2 poches inférieures, double fermeture-éclair devant, traitement hydrofuge, double col, ceinture, extérieur 60% coton / 40% nylon, garniture en cuir.
• LA PLACE VERTU • CENTRE ROCKLAND • 960, STE-CATHERINE O. • MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD
• PROMENADES ST-BRUNO • GALERIES D'ANJOU • CARREFOUR LAVAL • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE
American Express, Visa, MasterCard, Diners, carte A. Gold & Sons
AG AG

LA CHAÎNE «IRRÉSISTIBLE»
DENON Infinity
- Récepteur DENON, 40 watts par canal
- Lecteur Laser DENON
- Enceintes INFINITY
- Télécommande unifiée (commande le récepteur et le laser)
- Installation gratuite
880$ plus taxes
6555, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
H2S 2S1
(514) 270-7900
Kébecson
l'audio-conseil
Boutique

New York aura son *Corps de la paix*

Agence France-Presse
NEW YORK

■ Après trois mois de réunions de crise, d'appels au calme et de manifestations pacifiques pour apaiser la flambée de violence raciste qui ravage New York depuis cet été, le maire David Dinkins vient de lancer un nouveau projet: la création d'un «Corps de la paix».

Un millier de volontaires de tous âges vont être «spécialement formés à résoudre les conflits, à comprendre les différences culturelles et à savoir comment négocier avec la bureaucratie pour agir rapidement et prévenir une crise dans leur quartier», a expliqué David Dinkins qui veut empêcher que les conflits de voisinage ne débouchent en violence raciste.

Une ligne de téléphone spéciale permettra à ces volontaires de joindre directement les autorités 24 heures sur 24, a annoncé le maire, qui a trouvé un allié de poids pour cette nouvelle initiative: le magnat de presse britannique Robert Maxwell, heureux propriétaire depuis l'an dernier du *New York Daily News*, l'un des principaux journaux populaires.

Maxwell a annoncé ainsi que le financement de ce projet la première année — 750 000 $ — serait assuré par lui-même et des souscriptions des lecteurs du *Daily News*. Tous les mois, le journal va octroyer 1 000 $ à un citoyen méritant ayant lutté contre le racisme. Une initiative où la publicité a sa place.

Depuis trois mois, les violences inter-raciales se sont multipliées à New York, des affrontements attisés par l'appauvrissement des classes les plus pauvres fortement touchées par la récession économique au moment où la ville, elle-même en difficulté financière, ne peut plus les aider. L'aide fédérale aux villes a baissé de 30 p. cent en dix ans, dit et répète le maire démocrate.

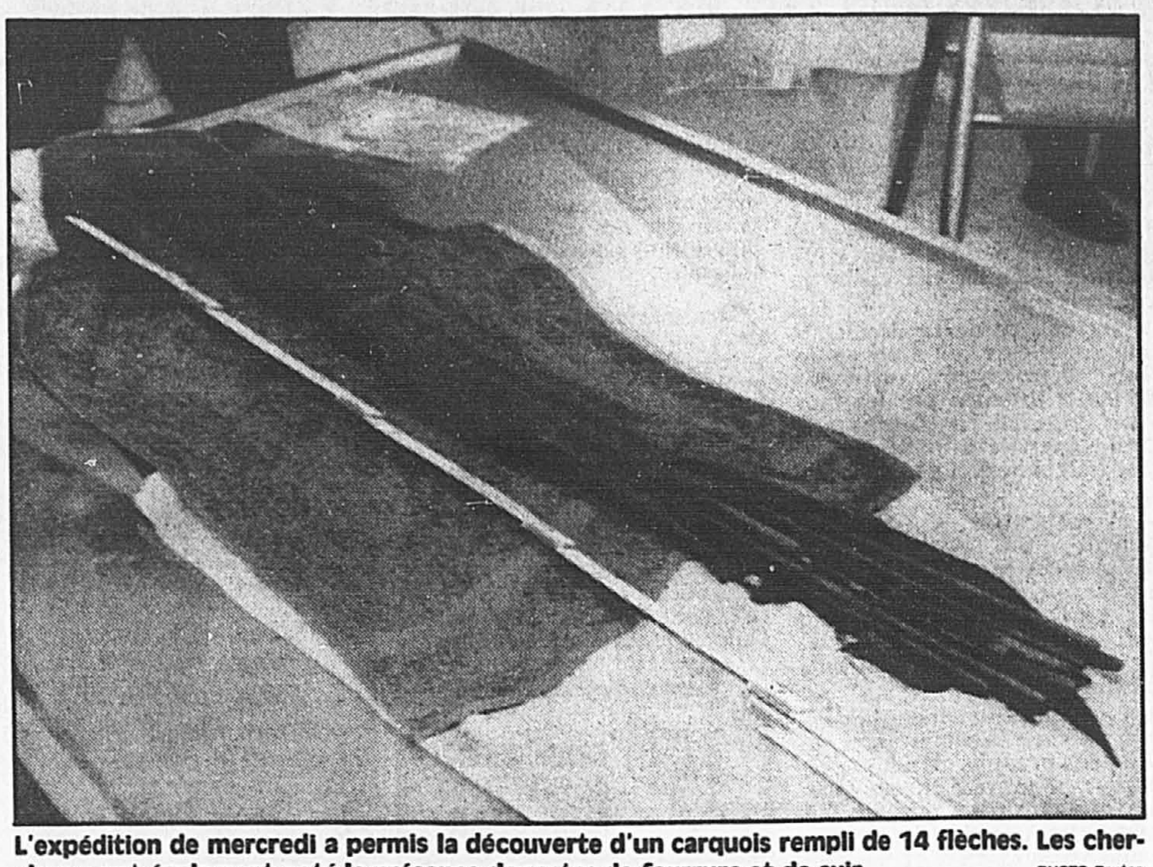

L'expédition de mercredi a permis la découverte d'un carquois rempli de 14 flèches. Les chercheurs ont également noté la présence de restes de fourrure et de cuir. PHOTO *Reuter*

Découverte du carquois de «l'homme des glaces»

Reuter
VIENNE

■ Les scientifiques qui passent au peigne fin le glacier autrichien où a été trouvé le corps congelé d'un homme de l'âge de bronze ont annoncé hier qu'ils avaient découvert un carquois rempli de flèches.

Cette découverte, faite mercredi, complète l'équipement que portait le corps de cet homme qui date de 4 000 ans: une hache en bronze, un arc, une hotte en bois, un silex pour faire du feu et un collier en pierre.

Pour les scientifiques, il s'agit d'un véritable trésor.

«C'est le corps le mieux préservé de cette période. Les corps datant de cette période retrouvés en Allemagne, en Scandinavie et en Grande-Bretagne n'avaient pas autant d'organes internes et une peau intacte», a expliqué Konrad Spindler, directeur de l'Institut préhistorique de l'Université d'Innsbruck.

Les 14 flèches du carquois font 85 centimètres de longueur. Elles n'ont pas été retirées du carquois, pour ne pas les abimer. Elles seront examinées aux rayons X et traitées afin qu'elles ne se désagrègent pas.

«Nous avons aussi vu des restes de fourrure et de cuir, mais le temps était trop mauvais. Nous devons attendre l'an prochain, quand la glace aura fondu», a dit le glaciologue Gernot Patzelt.

Le corps de «l'homme des glaces», qui est habillé de vêtements de cuir rembourés de paille, a été traité avec des produits chimiques et placé dans un contenant à basse température afin qu'il ne se décompose pas.

«Nous sommes en train de décider du programme de recherche», a dit Konrad Spindler.

La mission de mercredi a également révélé pourquoi le glacier n'a restitué le corps qu'aujourd'hui et pourquoi le corps n'a pas été endommagé par les mouvements du glacier.

«Normalement, un glacier bouge, mais cette partie de la glace était prise dans une crevasse», a expliqué le glaciologue.

Ariane lance avec succès le satellite canadien Anik-E1

d'après AFP et AP
KOUROU

■ La satisfaction était générale, jeudi soir, à Kourou, après la mise sur orbite réussie, par la 46ème fusée européenne Ariane, du satellite de communications canadien Anik-E1.

«Nous avons été témoins, ce soir, d'une véritable prouesse de la part d'Arianespace, a déclaré le président de Télésat, propriétaire d'Anik-E1, M. Eldon Thompson. Ce que fait Arianespace est toujours très impressionnant, par son professionnalisme».

«Nous avons eu beaucoup de chance avec ce lancement et nous espérons maintenant que nous n'aurons pas avec ce satellite les problèmes de déploiement d'antenne que nous avons connus avec Anik-E2», a ajouté M. Thompson.

Pour le président-directeur général d'Arianespace, M. Charles Bigot, la satisfaction est d'autant plus grande que Télésat est «un client difficile mais également un consultant très écouté, en raison de son expérience, de son sérieux, de ses compétences».

«Nous sommes heureux d'avoir été choisis par Télésat et nous sommes fiers de lui avoir fourni une orbite quasi pafaite pour Anik-E1», a déclaré M. Bigot.

«Avec le succès de ce soir, 1991 aura été pour Arianespace une année particulièrement canadienne. (...) Au rythme moyen d'un satellite mis en orbite chaque mois, a-t-il conclu, Arianespace aura lancé, ces quatre dernières années, plus des deux-tiers de tous les satellites de télécommunications dans le monde».

Il était 19 h 02 HAE lorsque la fusée Ariane a déposé Anik sur son orbite de transfert géostationnaire.

Arianespace disposait d'une fenêtre de lancement très large pour ce 46ème vol (2 h 09) et le bon déroulement de toutes les séquences a permis un lancement à 1 h 43mn dès le début de la fenêtre.

Pour ce lancement, Arianespace utilisait pour la 18e fois une Ariane 4 équipée de 4 propulseurs d'appoint à poudre, l'une des plus puissante version d'Ariane: en effet celle-ci devait arracher de l'attraction terrestre une masse de 354 809 kgs dont 2932 kgs de satellite.

Après un décollage sans problèmes, la fusée a suivi pendant dix secondes une trajectoire verticale avant de larguer ses propulseurs, puis quelques minutes plus tard les premier, deuxième, puis troisième étages et de déposer 20 minutes après le décollage le satellite sur son orbite (périgée 268 kms, apogée 35 952 kms à l'injection).

Cinquante-six minutes après ses premiers mouvements dans l'espace, le satellite devait envoyer son signal de reconnaissance en direction de la base de Perth en Australie.

Ce satellite de télécommunications et de télévisions construit par la société canadienne Spar Aerospace pour le compte de Télésat est le deuxième de la cinquième génération de satellites de télécommunications pour l'entreprise canadienne.

Placé au dessus de l'océan pacifique Est, Anik E 1 devra, comme son frère Anik E 2 lancé par Ariane le 4 avril dernier, assurer la couverture du Canada avec une extension aux USA et ce, pendant 13 ans et demie.

Pour cela, le satellite d'une envergure de 21,5 mètres antennes et panneaux solaires déployés, utilisera deux bandes de transmission équipées de répéteurs, (24 d'une puissance de 12 watts pour la première, 16 de 50 watts pour la seconde) les répéteurs ayant chacun une capacité de deux canaux de télévision. Arianespace enregistre donc, après les vols 44 et 45, un nouveau succès, à deux mois de la conférence européenne de Munich sur l'espace.

Fissures dans les joints de la navette Atlantis

Agence France-Presse
FLORIDE

■ La NASA vient de découvrir des fissures sur des joints placés entre les tuiles protectrices de la navette Atlantis, ont indiqué jeudi des responsables de l'agence spatiale américaine.

Ces joints (44 au total) servent à renforcer les tuiles de carbone qui protègent les ailes de la navette au moment de l'entrée dans l'atmosphère.

Il ne s'agit pas à ce stade «d'un problème de sécurité», a indiqué le porte-parole de la NASA, Mitch Varnes. «Nous nous interrogeons sur la façon dont cela a pu arriver et pourquoi nous le voyons seulement maintenant», a-t-il ajouté.

Des techniciens ont découvert ces fissures au cours d'une inspection de routine. Ils ont retiré trois joints pour vérifier leur état après la dernière mission de la navette. «Ils avaient tous des craquelures», a expliqué M. Varnes. Le même problème a été découvert sur d'autres joints et les responsables de la NASA ont décidé de tous les contrôler.

En fonction des résultats, les autres navettes pourraient également être vérifiées, a indiqué la NASA.

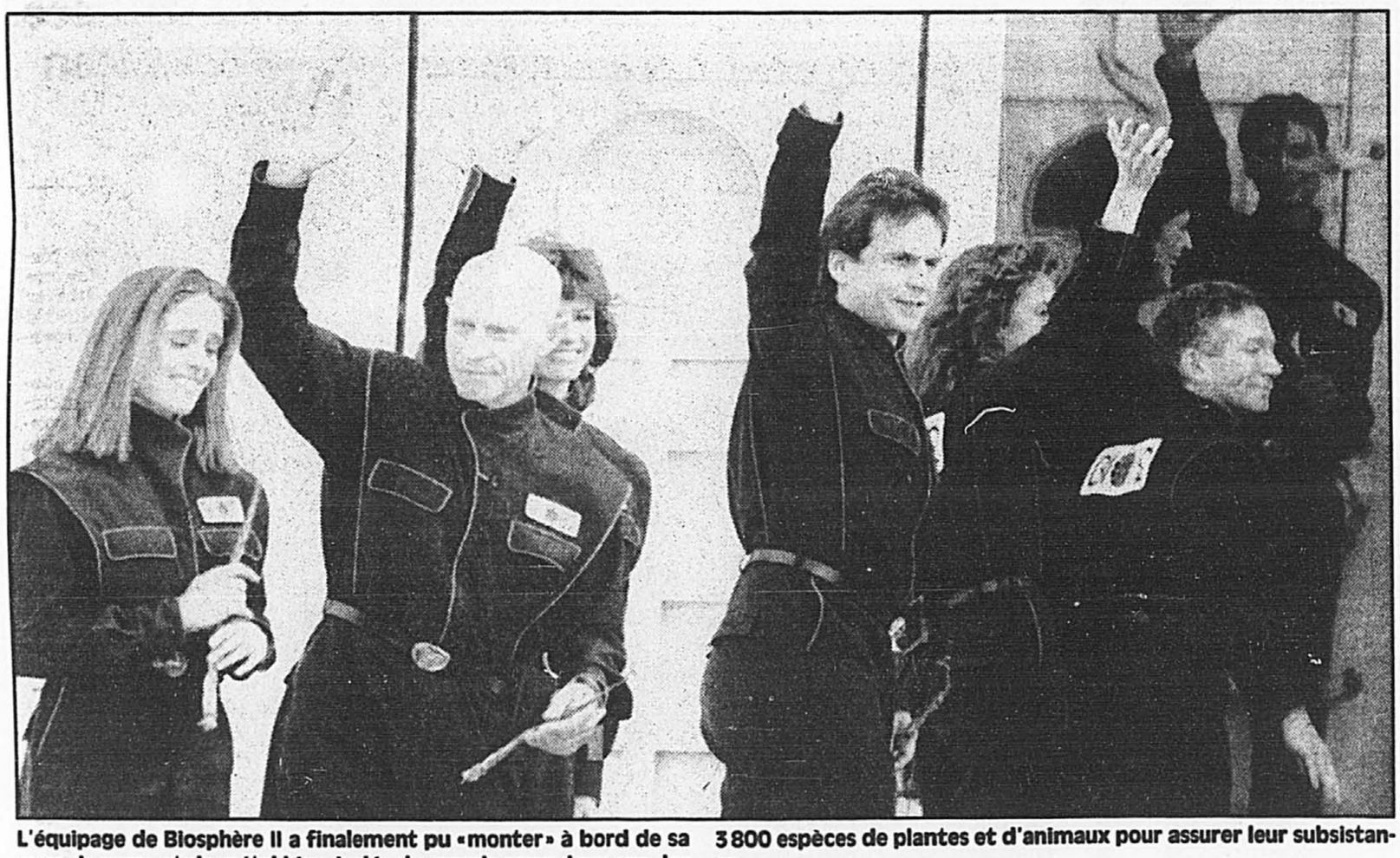

L'équipage de Biosphère II a finalement pu «monter» à bord de sa cage de verre et de métal hier. Isolés du monde pour deux ans, les quatre hommes et quatre femmes s'occuperont notamment des 3 800 espèces de plantes et d'animaux pour assurer leur subsistance. PHOTO *AP*

L'équipage de Biosphère II entre dans ses quartiers de verre et de métal

Agence France-Presse
WASHINGTON

■ Après une nuit de spectacle laser et d'adieux médiatisés, les huit membres de l'expérience «Biosphère II» sont rentrés, hier, sous leur cloche de métal et de verre pour entamer un séjour insolite à Oracle, dans le désert de l'Arizona: deux ans coupés du monde sous un dôme de près d'un hectare, fait de verre et de métal et véritable reconstitution miniature de la Terre.

Vêtus à la *Star Trek*, combinaisons noires, chaussures noires pour les hommes et blanches pour les femmes, les «Biosphériens», quatre hommes et quatres femmes âgés de 27 à 67 ans, se sont coupés du monde peu après 15 h: après une courte allocution, ils sont rentrés en file indienne dans la cage dont la porte d'acier a été refermée.

Sous la serre d'une hauteur d'un immeuble de sept étages, les «Biosphériens» vont passer le plus clair de leurs journées à s'occuper des 3 800 espèces de plantes et animaux mis à leur disposition pour assurer leur subsistance. Ils vivront en autarcie, seront alimentés en énergie, disposeront d'appertements particuliers, recycleront leurs déchets et transmettront avec le monde extérieur par vidéo et ordinateur.

Leur cadre de vie tient de l'Arche de Noë et du Jardin d'Eden reconstitués sur une terre en miniature: une forêt tropicale, une mini-montagne, une chute d'eau, un océan bordé de marais, une savane, un lac d'eau salée asséché et une dune. Le tout, financé uniquement par des fonds privés, a coûté 30 millions de dollars.

La rigueur et l'intérêt scientifiques de cette expérience insolite, ne font pas l'unanimité. Les «Biosphériens» espèrent mieux comprendre le fonctionnement de la Terre, et permettre «l'établissement de bases de recherche» sur d'autres planètes.

Mais ils semblent peu suivis, comme en témoigne le revirement apparent que vient d'effectuer un de leur soutien de poids, le spécialiste de la vie sous-marine Walter Hadey, membre éminent de la prestigieuse Smithsonian Institution, et qui est resté silencieux cette année, contrairement au soutien sans réserve qu'il exprimait l'an dernier au fil de ses déclarations.

Pour les responsables de l'expérience, le début de cette aventure marque la fin de plusieurs années de contretemps et de retards. Initialement prévue à grand renfort de publicité pour décembre dernier, l'expérience avait dû être retardée de près d'un an en raison de problèmes de construction.

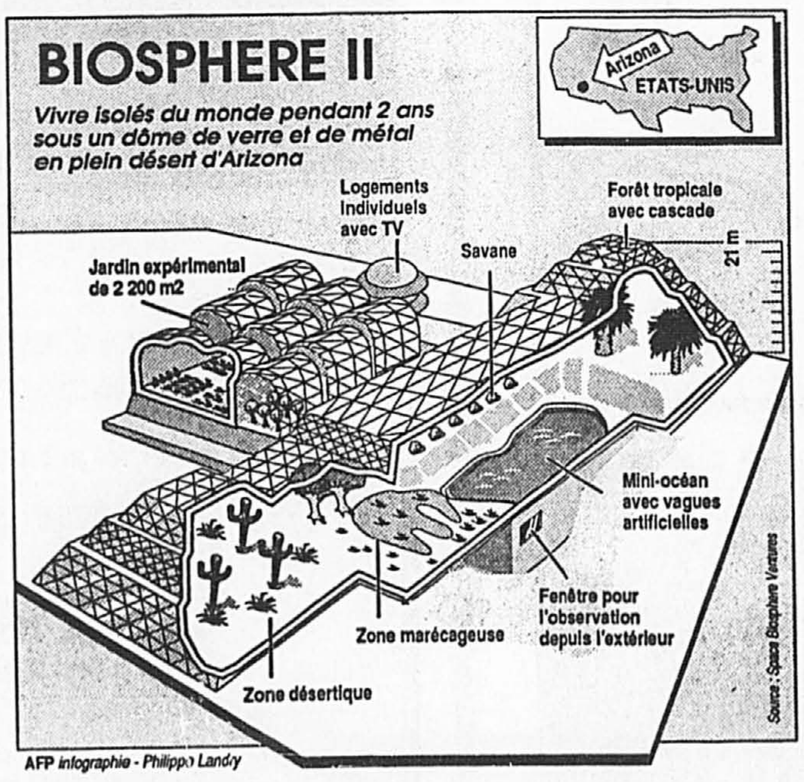

Mercredi encore, un problème de dernière minute a failli une fois de plus faire capoter le projet: parce qu'il réclamait, pour la maintenance de ses appareils, le droit d'accès à l'intérieur de «Biosphère II», un sous-traitant ayant construit le circuit de la piscine à vagues a intenté en fin de journée une action en justice contre la société responsable de l'expérience, Space Biospheres Ventures. Il a été débouté in-extremis.

Le dépistage obligatoire du sida divise les Américains

Agence France-Presse
WASHINGTON

■ Le témoignage-testament de la première patiente infectée par son dentiste mort du sida, amenée en fauteuil roulant devant les parlementaires, a donné un tour morbide hier au débat sur des tests obligatoires de dépistage du virus aux États-Unis.

«Je n'ai rien fait de mal pour souffrir comme cela. On m'a pris ma vie», a déclaré d'une voix à peine audibie Kimberly Bergalis, 23 ans, la pâleur de la mort sur son visage.

Pour éviter à d'autres «l'enfer» qu'elle connaît, la jeune femme, qui pèse une quarantaine de kilos, a demandé l'adoption d'une loi qui préconise un dépistage obligatoire du sida pour les patients et les professionnels du secteur de la santé, mais qui vise avant tout ces derniers.

Le voyage de Kimberly Bergalis de Floride, où elle vit, à Washington, a été entouré d'une abondante publicité et elle était attendue au Congrès par des dizaines de photographes et de caméramen pour une audition qui n'a duré que quelques minutes.

La jeune femme a été la première de cinq patients à avoir contracté le virus du sida par son dentiste, le Dr David Acer. Bien que ce dentiste soit le seul cas reconnu de transmission du virus de personnel médical à patient par les responsables de la santé, cette affaire a semé la panique dans l'opinion publique.

Les autorités fédérales ont recommandé des tests pour les professions médicales les plus exposées, mais sur une base volontaire, et ont un projet de dépistage pour les patients hospitalisés. Le risque de transmission du virus de chirurgien infecté à malade a été évalué à une sur 48 000, selon une étude médicale américaine.

«Kimberly est la honte de l'Amérique. Elle est aussi la vôtre, celle de votre incapacité à répondre à cette monstrueuse maladie», a lancé le père de la jeune femme aux représentants de la sous-commission sur la santé et l'environnement.

«Je ne suis pas un scientifique, je ne suis pas un homosexuel (...), mais un père révolté par la perte de sa fille», a ajouté George Bergalis.

Mais Kimberly et une autre patiente du Dr Acer ont été les seules hier matin à réclamer des tests obligatoires face à cinq autres séropositifs également venus témoigner au Congrès. Ces derniers, dont un homosexuel, ont refusé la distinction établie par la famille Bergalis entre leur fille, qui n'avait pas de comportement à risque, et les autres victimes du sida.

«Je sais que je ne suis pas Rock Hudson ou Kimberly Bergalis. Je suis une femme noire, donc deux fois minoritaire. Le cas de Kimberly est une tragédie, mais pas plus que le mien. Tout le monde est innocent», a déclaré Sonia Singleton.

Des tests obligatoires auraient pour effet de créer «un faux sentiment de sécurité», a averti Barbara Fassbinder, une infirmière séropositive de 37 ans, infectée par un malade.

«Notre seule et notre meilleure arme est l'éducation et la prévention», a ajouté cette mère de trois enfants.

Un hémophile séropositif, Peter Bayer, a évoqué le risque que des médecins refusent de soigner des malades contaminés par peur de perdre leur travail si leurs autres patients étaient au courant. «Le refus de soins médicaux à des milliers de personnes est un prix trop élevé à payer», a-t-il conclu.

PHOTO PA

L'armée roumaine, pourvue de « munitions de guerre », a commencé son déploiement dans tout le pays, après les émeutes de Bucarest.

PHOTO REUTER

Un mineur armé d'un lance-pierres pour se défendre contre les militaires...

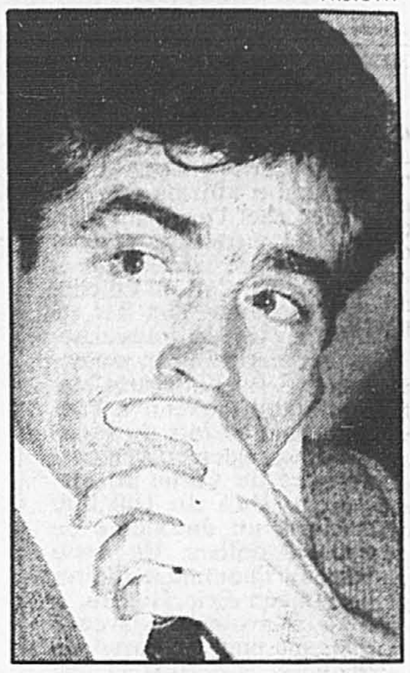

PHOTO REUTER

Le premier ministre roumain démissionnaire, Petre Roman.

L'armée se déploie en Roumanie

d'après AFP et Reuter

BUCAREST

Le gouvernement roumain a annoncé hier le déploiement de l'armée dans tout le pays et la distribution de «munitions de guerre», après deux jours d'émeutes à Bucarest, a rapporté la télévision nationale. Le ministère de la Défense distribuera des balles réelles aux soldats, qui seront déployés pour protéger les bâtiments administratifs vitaux et d'autres biens si cela est nécessaire, est-il précisé dans le communiqué lu à la télévision. L'annonce du déploiement de l'armée fait suite à la mise à sac du parlement roumain et au siège du bâtiment de la télévision de Bucarest.

La démission du gouvernement du premier ministre Petre Roman a été annoncée hier matin à la suite des premières violences, qui ont fait quatre morts, mercredi à Bucarest. Petre Roman doit cependant assurer les affaires courantes. Le communiqué par lequel le déploiement de l'armée a été annoncé ne fait aucune mention du premier ministre Petre Roman ou de tout autre membre du gouvernement roumain.

Un porte-parole du président Ion Iliescu avait auparavant signalé la rupture des liaisons téléphoniques entre le palais présidentiel de Cotroceni et le siège du gouvernement, place de la Victoire. «Nous garantissons à la population de ce pays que l'armée remplira sa mission avec détermination pour rétablir et maintenir l'ordre, poursuivre le processus de démocratisation et les réformes», disent les autorités dans le communiqué.

«Nous faisons également savoir qu'afin de parvenir à cet objectif, il y a une coopération parfaite entre le ministère de la Défense, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Transports et le ministère des Affaires étrangères». Le gouvernement a lancé un appel au calme et à la non violence.

Il a dressé la liste des mesures suivantes: Augmentation de la capacité de combat des centres de commandement, de leurs unités sur tout le territoire du pays; Distribution de munitions de guerre à toutes les unités pour assurer la protection des biens gouvernementaux, en cas de nécessité, sous conditions légales; Redéploiement d'unités selon les besoins présents pour protéger les institutions de l'Etat; Mise en place de systèmes de communications militaires».

Par ailleurs, le président roumain, M. Ion Iliescu, a confirmé qu'il avait accepté la démission du gouvernement de M. Petre Roman, et a lancé un nouvel appel «au calme et à la raison», dans une intervention radio-télévisée. Cet appel enregistré, dont la qualité sonore apparaissait particulièrement mauvaise, a été diffusé avec une demi-heure de retard sur l'horaire annoncé.

«Les actions des mineurs de la vallée du Jiu venus à Bucarest se sont soldées par des résultats tragiques. Il y a eu des morts, des blessés, des magasins pillés. Le trafic ferroviaire a été perturbé. Les dégâts matériels sont de grande dimension, et cela dans une période économique très difficile pour notre pays», a déclaré le chef de l'Etat roumain.

«Dans ces conditions, lorsque le premier ministre Petre Roman a déposé aujourd'hui son mandat, je l'ai accepté. Mais je tiens à souligner que je l'ai fait non pas sous la pression de la rue, mais en tenant compte de scrupules d'ordre moral, vu l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le gouvernement d'empêcher l'escalade des événements, éviter les violences et les destructions, et assurer la sécurité des citoyens», a ajouté M. Iliescu qui a précisé que les membres du gouvernement actuel se chargeront des affaires courantes jusqu'à la nomination d'un nouveau cabinet.

Au moment-même où cette intervention était diffusée, plus de 10 000 manifestants — dont plus de la moitié de mineurs — criant notamment «A bas Iliescu», se trouvaient devant la chambre des députés. Les portes de cette dernière étaient fermées, mais aucune force de l'ordre n'était visible, tandis que des mineurs faisaient sonner les cloches d'une église voisine.

▶REPÈRES

L'instabilité politique et économique grandit en Europe de l'Est

JEAN BURNER
Agence France-Presse

VIENNE

■ Les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est doivent faire face à une instabilité politique et économique grandissante, provoquée par la désagrégation de l'Union Soviétique et de la Yougoslavie, la montée des nationalismes et une situation économique catastrophique, caractérisée par l'explosion du chomage et la baisse générale du niveau de vie dans ces pays.

Les émeutes sanglantes de mercredi près du siège du gouvernement roumain à Bucarest entre plusieurs milliers de mineurs roumains en grève, réclamant des hausses de salaires, et les forces de l'ordre illustrent de manière dramatique cette instabilité croissante qui s'étend comme une tâche d'huile en Europe de l'Est.

Au plan politique, les anciennes structures, notamment le Pacte de Varsovie, l'alliance militaire des pays d'Europe de l'Est, dominée par l'URSS, ont disparu et n'ont pas été remplacées. Dans le domaine de l'économie, la fin du Comecon, l'organisation économique des pays de l'Est, fondée sur le commerce bilatéral de troc et la supériorité de Moscou, a cessé d'exister, provoquant le brutal effondrement des échanges commerciaux entre l'Union Soviétique et ses anciens satellites et la fermeture des gigantesques combinats industriels.

Partout, des tendances nationalistes, étouffées pendant 45 ans par les régimes communistes, et encouragées par les exemples slovène, croate et des différentes républiques soviétiques, ont ressurgi.

En Tchécoslovaquie, le président Vaclav Havel, symbole de la résistance au régime communiste, a menacé mardi dernier de démissionner si la Slovaquie faisait sécession, comme le souhaitent avec de plus de plus d'insistance les milieux nationalistes slovaques. «L'existence de notre Etat est réellement menacée», a-t-il estimé dans un dramatique appel devant le Parlement. Il a demandé la rapide organisation d'un référendum populaire, avant la fin 1991, sur l'avenir de la Tchécoslovaquie.

La Hongrie, qui n'a pas de minorités nationales à l'intérieur de ses frontières, est tripplement concernée par ses minorités nationales en Slovaquie, Roumanie et Yougoslavie qui rassemblent près de trois millions de personnes au total. Le gouvernement conservateur de Jozsef Antall n'a pas de revendications territoriales mais voit d'un mauvais oeil la montée des mouvements nationalistes extrémistes en Slovaquie et en Roumanie qui remettent en cause l'autonomie culturelle et linguistique des magyars de la Diaspora. La Roumanie dénonce périodiquement les tendances séparatistes de la minorité magyare en Transylvanie, qu'elle soupconne de vouloir rejoindre la Hongrie avec le soutien tacite du gouvernement de Budapest.

En Bulgarie, pays en proie au marasme économique, la désagrégation de la Yougoslavie a fait ressurgir la question de la Macédoine. Dans un récent sondage, 65 p. cent des Bulgares ont estimé que les Macédoniens sont des Bulgares et près d'un tiers sont favorables à une unification entre la Bulgarie et l'actuelle république yougoslave de Macédoine.

Les citoyens d'Europe de l'Est sont profondément déçus de leurs nouveaux gouvernements qui ne leur ont pas apporté la prospérité économique attendue, mais au contraire une baisse brutale du niveau de vie et la perte de leur emploi. Selon les estimations des experts, le chômage devrait toucher un Européen de l'est sur dix d'ici la fin de l'année. De son côté, l'inflation devrait progresser en 1991 entre 35 p. cent en Hongrie jusqu'à 485 p. cent en Bulgarie.

Les gouvernements est-européens, élus démocratiquement, sont conscients de cette montée des périls, due principalement, selon eux, à la crise économique et financière, provoquée par le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché. «À plusieurs reprises, les dirigeants les plus populaires comme les présidents tchécoslovaques et polonais, Vaclav Havel et Lech Walesa, ont lancé des appels à une aide massive de l'Occident à leurs pays.

Ils ont notamment mis en garde l'Europe de l'Ouest contre la mise en place d'un « nouveau rideau de fer» entre les pays riches et leurs cousins pauvres de l'Est. Une telle politique égoiste et à courte vue, ont-ils estimé, risque de faire échouer le processus des réformes en Europe de l'Est et de provoquer le déferlement en Europe occidentale d'une vague de réfugiés affamés et déçus.

Ces jeunes gens protégés par une barricade de sacs de sable montent la garde près d'une centrale attaquée par des rebelles, à Tbilissi. L'incident a fait au moins quatre morts, mercredi. PHOTO REUTER

L'URSS d'accord pour une réunion à quatre sur l'avenir des armes nucléaires soviétiques

d'après AFP

NEW YORK (Nations-Unies)

Le ministre soviétique des Affaires étrangères Boris Pankine a marqué l'accord et l'intérêt de son pays pour l'idée lancée par la France d'une réunion des quatre puissances nucléaires présentes en Europe, a indiqué hier le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères Daniel Bernard.

M. Pankine a indiqué que son pays était prêt à discuter dans ce cadre de l'évolution des armes nucléaires soviétiques, lors d'un entretien qu'il a eu hier à New York avec le chef de la diplomatie française, Roland Dumas, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU. M. Dumas a d'autre part invité M. Pankine à se rendre en visite officielle à Paris, ce qui devrait se faire à la fin d'octobre, a ajouté le porte-parole.

Le président François Mitterrand avait proposé une rencontre à quatre, — États-Unis, URSS, Grande-Bretagne et France —, lors d'une conférence de presse le 11 septembre. Dans son discours devant les Nations unies, mardi, M. Dumas avait réitéré cette demande, soulignant que « l'existence et la disponibilité de l'armement nucléaire posent des problèmes spécifiques aux Européens, apparus avec les changements intervenus en URSS ».

Les Américains et les Britanniques, tout en n'étant pas fermés à l'idée d'une telle discussion, selon M. Bernard, estiment que l'OTAN en serait le forum approprié. M. Bernard a souligné que « tout le monde ressent une certaine nécessité de discuter de ce sujet ».

Au cours de l'entretien, M. Pankine a souligné l'importance de la résolution sur la Yougoslavie, adoptée à l'unanimité, mercredi, par le Conseil de Sécurité, qui impose un embargo sur les livraisons d'armes à destination de ce pays. Pour sa part, M. Dumas s'est félicité que l'URSS, qui a coparrainé ce texte, ait ainsi « joué la partition européenne ».

Les deux hommes sont d'autre part tombés d'accord pour estimer qu'il conviendrait d'envoyer des experts occidentaux pour apprécier les besoins immédiats en URSS, où l'hiver s'annonce très difficile, a encore indiqué M. Bernard. Devant la multiplication des enceintes ou l'on discute des moyens de venir en aide à l'URSS, le besoin se fait sentir d'une analyse objective et fondée qui permette d'identifier les moyens de lui porter assistance, ont-ils jugé.

Les républiques tiennent à leurs missiles

d'après AFP et Reuter

LONDRES

Les républiques soviétiques d'Ukraine et du Kazahkstan reviennent sur leur proposition de remettre à la Russie les missiles nucléaires stationnés sur leur territoire, a déclaré hier le vice-ministre russe des Affaires étrangères, Andre» Fiodorov.

«La situation évolue. Auparavant ils disaient: venez et prenez-les. Maintenant ils disent: Laissez-nous réfléchir à ce qu'il faut faire de ces missiles», a-t-il dit lors d'un discours devant un groupe d'experts londoniens. Les deux républiques disposent de missiles stratégiques à longue portée dans des silos fixes. Selon les Occidentaux, il y a au Kazhakstan environ 200 missiles SS-18, fer de lance de la force nucléaire soviétique, et quelque 100 missiles SS-19 en Ukraine.

Les analystes occidentaux estiment que les deux républiques pourraient tenter d'utiliser les missiles comme monnaie d'échange, dans de futures négociations avec Moscou sur la propriété industrielle ou les frontières.

Par ailleurs, un calme précaire régnait hier à Tbilissi, la capitale géorgienne, à quelques heures de la fin de l'ultimatum du président Zviad Gamsakhourdia, selon lequel la garde nationale rebelle doit rendre les armes.

Dans une déclaration publique distribuée mercredi à la presse et diffusée par la radio locale, le commandant de la ville chargé de faire appliquer l'état d'urgence depuis mercredi matin, avait annoncé que toutes les personnes trouvées en possession d'armes sans permis seraient arrêtées et poursuivies en justice. Une formulation qui englobe notamment les membres de la garde nationale rebelles au président géorgien.

Mais rien n'indiquait hier que la capitale géorgienne se trouvait sous le régime de l'état d'urgence. Les patrouilles mixtes annoncées par le commandant de la ville, le colonel Jemal Koutateladze, qui devaient être formées par des miliciens (policiers) et des membres de la garde nationale fidèles au président, étaient invisibles. Et l'opposition continuait de contrôler le siège de la télévision.

L'ONU accepte la proposition irakienne

d'après Reuter

NATIONS UNIES

Le Conseil de sécurité des Nations unies a accepté hier une proposition irakienne de libérer les 44 inspecteurs de l'ONU s'il est établi un inventaire des documents saisis.

La décision, prise lors de consultations à huis clos entre membres du Conseil de sécurité, semble ouvrir la voie à une prochaine libération de la délégation de l'ONU, retenue contre son gré depuis mardi soir par les autorités irakiennes.

Le président actuel du Conseil de sécurité, le Français Jean-Bernard Mérimée, a déclaré à la presse qu'il enverrait à Bagdad une lettre «prenant note de ce que l'Irak a accepté que les membres de l'équipe puissent partir avec leurs documents, après un inventaire».

Le conseil, a-t-il ajouté, rejettera purement et simplement toute calomnie sur la personnalité de l'équipe ou de certains membres de l'équipe. L'Irak a accusé les inspecteurs de l'ONU, et notamment le chef de la délégation, David Kay, d'être des espions à la solde des Etats-Unis et d'Israël.

«A l'origine, Bagdad avait refusé que la délégation de l'ONU conserve ces documents, qui prouveraient l'existence d'un programme nucléaire irakien secret. Mais, dans une lettre adressée mercredi soir, l'Irak a ensuite demandé que les inspecteurs signent un inventaire de tous les documents saisis à la Commision de l'énergie atomique de Bagdad. Il demandait aussi la venue de Rolf Ekeus, qui dirige la commission spéciale de l'ONU chargée de la destruction des armes irakiennes de destruction massive.

Rolf Ekeus a déclaré à la presse qu'il n'avait pas l'intention de faire le voyage de Bagdad. L'inventaire devrait être prêt en quelques heures, a-t-il estimé, étant donné que les inspecteurs ont déjà établi la liste des documents en leur possession.

L'émir du Koweit Al-Jabar Al Sabah s'est adressé à l'Assemblée général de l'ONU, hier à New York. PHOTO REUTER

Le Monde

DÉPÊCHES

ÉTATS-UNIS
Charges confirmées

■ Une des principales charges lancées par les États-Unis contre l'ex dictateur Manuel Noriega a été confirmée hier par l'ex-pilote personnel de Noriega, Floyd Carlton Caceres, 42 ans, qui a affirmé que son ancien chef l'avait autorisé, en 1981, à transporter de la drogue entre la Colombie et le Panama. Carlton est considéré comme l'un des témoins clés du gouvernement américain car, notamment, il fut l'intermédiaire pour faire parvenir à l'ancien homme fort du Panama deux règlements en provenance du Cartel de Medellin, l'un de 100 000 dollars, un deuxième de 200 000 dollars. Un autre témoin, l'homme d'affaires panaméen Eric Guerra, a dit hier avoir été «laveur» d'argent pour le Cartel de Medellin et il affirmé que les trafiquants colombiens «ont blanchi» au moins 2 milliards de dollars à travers le Centre bancaire international de Panama, au début des années 1980, avec l'autorisation et la protection des autorités contrôlées par Noriega.

SALVADOR
Approbation

■ Les États-Unis «applaudissent l'accord» intervenu mercredi sous les auspices de l'ONU à New York, entre le gouvernement salvadorien et la guérilla du Front Farabundo Marti pour la Libération Nationale (FMLN), a déclaré hier le porte-parole du Département d'État Richard Boucher. «Nous demandons aux deux parties d'agir rapidement pour la mise en place d'un cessez-le-feu total qui mettra fin au bain de sang au Salvador», a déclaré M. Boucher, mettant l'accent sur le rôle de l'ONU et «l'aide incalculable» du Mexique, de la Colombie, du Vénézuéla et de l'Espagne pour la mise en place de cet accord. L'accord de New York n'aborde pas la question du cessez-le-feu qui doit être discutée à la mi-octobre.

TERRITOIRES OCCUPÉS
Arrestations

■ L'armée, la police et les services de sécurité (Shin Beth) israéliens ont procédé «ces deux derniers mois» à l'arrestation de 460 Palestiniens activistes de l'Intifada, dont 420 militants du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP de M. Georges Habache), a annoncé hier un porte-parole militaire israélien. Lors d'opérations menées simultanément dans plusieurs secteurs des territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza, ainsi qu'à Jérusalem, des Palestiniens, auteurs d'assassinats de civils israéliens et d'autres Palestiniens soupçonnés de «collaborer» avec Israël, ont été capturés, a précisé le porte-parole. L'infrastructure du FPLP a été particulèrement visée par l'armée. Certains d'entre eux ont été cueillis par la police israélienne à leur descente d'avion, à l'aéroport Ben Gourion de Tel Aviv, après avoir été enrôlés et entrainés dans des pays arabes, toujours selon le porte-parole.

GABON
Démantèlement

■ Le président gabonais Omar Bongo, en tournée dans le sud du pays, a annoncé mercredi qu'il comptait faire ériger un monument symbolisant la paix à la place de la statue qui le représente, située à la périphérie de la capitale, a-t-on appris de source officielle hier à Libreville. Cette statue, offerte par le gouvernement nord-coréen, avait été érigée dans un quartier périphérique de la ville au bout du boulevard «triomphal». Haute de six mètres environ, recouverte d'une peinture dorée, elle représente le président en civil le bras levé majestueusement.

FRANCE
Grève

■ Trois ans après une grève de six semaines qui avait été le plus important mouvement de femmes salariées de l'après guerre, les infirmières ont a nouveau manifesté hier par milliers dans les rues de Paris leur inquiétude devant la dégradation constante, selon elles, de leurs conditions de travail. Dix à 15 000 blouses blanches, selon les organisateurs, — 6000 selon la police — se sont rassemblées devant le ministère de la Santé, revendiquant notamment une augmentation des effectifs, des salaires et une meilleure formation. Cette grève est très largement approuvée par les Français.

L'opposition zaïroise propose Étienne Tshisekedi comme Premier ministre

d'après AFP et AP

KINSHASA

■ Le directoire de l'Union sacrée regroupant les partis d'opposition du Zaire a proposé hier M. Etienne Tshisekedi (UDPS, composante de l'union sacrée) comme futur Premier ministre d'un «gouvernement de salut public».

M. Tshisekedi, un des membres fondateur de l'UDPS (Union pour la démocratie et le progrès social), est considéré comme un des opposants les plus farouches du président Mobutu. L'union sacrée, réunie au domicile de M. Nguz A Karl I Bond, son président en exercice, a réitéré à cette occasion sa demande d'iune convocation immédiate de la conférence nationale sous la présidence d'un prélat catholique» afin de constituer un nouveau gouvernement.

Lors d'une conférence de presse, M. Karl I Bond, a renouvelé les critiques de l'union sacrée contre le gouvernement actuel dont il a exigé «la démission immédiate». Les partis de l'opposition n'ont en aucune manière condamné à cette occasion l'intervention des forces militaires françaises et belges au Zaire dont ils ont seulement considéré qu'elle était «une humiliation» pour le pouvoir.

Aucune «répression» de manifestations de l'opposition n'a par ailleurs été signalée par l'union sacrée. En revanche, M. Karl I Bond a sévèrement dénoncé l'instauration d'un couvre-feu qui, selon l'union sacrée, pourrait servir de prétexte «à des enlèvements voire à des assassinats» de membres de l'opposition.

PHOTOTHÈQUE *La Presse*

Étienne Tshisekedi, lors d'une récente visite à Montréal.

Toutefois, la situation restait très instable hier au Zaire, avec notamment une manifestation violemment réprimée à Kinshasa et des craintes de nouvelles émeutes en raison de la pénurie en produits alimentaires. Les opérations d'évacuation, menées par les militaires français et belges, se poursuivaient donc.

Au moins 3800 étrangers avaient quitté le Zaire et près de 2000 d'entre eux avaient gagné l'Europe ou étaient sur le point d'y arriver depuis Brazzaville. Un premier groupe de 231 personnes, dont 225 Français, est arrivé à Roissy hier matin et un Boeing-747 d'une capacité de 520 places était de nouveau attendu à Paris.

Le Quai d'Orsay relevait hier que la situation à Kinshasa restait «préoccupante», avec «des manifestations en ville et une grande instabilité». Le ministre belge des Affaires étrangères Mark Eyskens parlait de situation «extrêmement confuse et extrêmement grave», ainsi que de plusieurs opposants blessés lors de la répression «de façon extrêmement violente» d'une manifestation en direction de l'ambassade belge.

En attendant, la vie a repris hier à Kinshasa, de nombreux véhicules recommençant à circuler dans les artères de la capitale dévastée, toujours couvertes de détritus. Toutefois, si la tension a baissé d'un cran, elle n'a pas pour autant effacé l'inquiétude de nombreux Européens, qui continuent de quitter le Zaire, pas plus d'ailleurs que celle des Zaïrois.

Au fur et à mesure que s'accumulent les témoignages, il s'avère en effet que l'armée zaïroise a non seulement été le détonateur des explosions de vandalisme, commencées par les militaires du Centre d'entrainement des troupes aéroportées (CETA) dans la nuit de dimanche à lundi, mais qu'elle a aussi largement contribué à organiser rapines et pillages.

Intensification de la lutte pour le pouvoir en Iran

d'après AFP

TÉHÉRAN

■ La lutte pour le pouvoir entre les deux principales factions politico-religieuses représentées au Parlement iranien s'intensifie, à huit mois des quatrièmes législatives depuis la révolution islamique, prévues en avril 1992.

Les députés conservateurs, majoritaires au Majlis où ils sont appelés «radicaux», se disent des «éternels partisans» du fondateur de la Révolution islamique, l'imam Khomeiny. Ils contestent ouvertement l'impartialité du Conseil de surveillance de la constitution — instance qui peut déclarer inéligibles les candidats aux élections, en raison de leurs idées «révolutionnaires» — et ne reconnaissent pas non plus «l'autorité absolue du guide» Ali Khamenei sur l'ensemble des affaires et des institutions du pays.

Ces divergences d'interprétation avec les «modérés», aussi appelés «réformistes», pourraient servir de prétexte aux membres du Conseil de surveillance pour déclarer inéligibles les ténors de la tendance radicale, d'autant plus que, pour assurer la réussite de la politique économique de son gouvernement, le président Ali Akbar Hachémi-Rafsandjani, très souvent contesté au Parlement, devra désormais s'appuyer sur une «majorité stable».

Les «radicaux», qui bénéficient du soutien du président du Parlement, l'hodjatoleslam Medhi Karoubi, estiment que le Conseil de surveillance ne peut que «superviser le déroulement des opérations de vote» et «ne doit pas se prononcer sur la compétence» d'un candidat aux élections. Ils affirment qu'il «ne faut pas répéter les erreurs commises» en octobre dernier, lors des élections à l'Assemblée des experts, chargée de désigner et éventuellement de révoquer le guide de la République islamique, autorité suprême et pivot du système islamique.

«À l'occasion du renouvellement de cette importante Assemblée, la candidature de plusieurs figures de proue des «radicaux» avait été rejetée par le Conseil de surveillance. De ce fait, l'actuelle Assemblée des experts s'est retrouvée totalement sous la coupe des «modérés».

De son côté, M. Karoubi a demandé que les Iraniens puissent entendre «également les avis défavorables». Il a proposé un débat télévisé pour que la population «se rende compte que tout cela à un caractère politique».

LES MAGASINS

LES MEILLEURS PRIX LES MEILLEURES GARANTIES

LES 27 ET 28 SEPTEMBRE

UN WEEK-END PAYANT

30% DE RABAIS sur toute la mode pour hommes
• vêtements
• accessoires
• chaussures, sauf sur le cuir

30% DE RABAIS sur tous les manteaux et chandails pour dames

30% DE RABAIS sur tous les vêtements mode pour enfants (4-16) et pour adolescents

VOUS ÉCONOMISEREZ PEUT-ÊTRE MÊME 100% Toutes les heures, samedi, vous pourriez gagner votre achat!

*Ces rabais ne s'appliquent pas aux articles «Super Aubaine» ni à la boutique «Le Château».

Économiser, c'est magasiner chez M

MasterCard VISA

RÉGION DE MONTRÉAL
Jean-Talon Est, 725-2418
Place Versailles, 351-3200
Place Alexis Nihon 931-3861
Carrefour Laval 688-6350,
Centre commercial Pont-Viau, 669-1791
Galeries des Sources, 683-3200
Galeries Lachine, 637-4481
Place LaSalle, 365-5213
Châteauguay, 691-3730
Place Longueuil, 679-6190
Promenades St-Bruno, 653-1355
Mail Champlain, 465-4650
QUÉBEC
Galeries Charlesbourg, 626-7341
Place Ste-Foy, 653-2891
TROIS-RIVIÈRES
Centre commercial Les Rivières, 379-1524
SOREL
Boul. Fiset, 742-4521
SHERBROOKE
Place Belvédère, 569-9755
HULL
Galeries de Hull, 770-8234
OTTAWA
Bayshore Shopping Center, 829-9191

Chez M, vous obtenez les meilleurs prix en tout temps. Nous vous le garantissons. Si vous trouvez un article annoncé chez M à prix inférieur ailleurs, nous vous rembourserons LA DIFFÉRENCE PLUS 10%.

82/17 - Prix en vigueur le vendredi 27 et samedi 28 septembre 1991, jusqu'à épuisement des stocks.